



# Crous de Lyon

## Budget initial 2024

### Rapport de présentation

*Soumis au vote du Conseil d'Administration du mardi 6 décembre 2023*



*Restauration Puyis réhabilité*

# SOMMAIRE

	Page
Introduction.....	3
Chiffres clé.....	9
<b>Ressources</b> .....	<b>12</b>
1) Ressources de fonctionnement .....	13
a) L'hébergement .....	15
b) La restauration .....	16
2) Ressources d'investissement .....	17
a) Financements Etat .....	17
b) Autres financements publics.....	18
<b>Dépenses par destinations</b> .....	<b>19</b>
1) Evolution du budget .....	20
2) Aides directes .....	21
3) Aides indirectes.....	27
a) L'hébergement .....	29
b) La restauration .....	38
4) Aides médicales et socio-éducatives.....	42
5) Pilotage et support du programme .....	49
a) Les ressources humaines .....	50
b) Le numérique .....	53
c) La communication .....	55
<b>Etats GBCP 2024</b> .....	<b>57</b>
Tableau des autorisations d'emploi .....	58
Tableau des autorisations budgétaires .....	58
Tableau d'équilibre financier.....	59
Situation patrimoniale : résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement .....	60

## **Introduction**

Le projet de budget du CROUS de Lyon, au titre de l'exercice 2024, reflète les engagements nationaux en matière de vie étudiante, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, portés par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires.

Il s'appuie sur les axes stratégiques validés avec le CNOUS, dans le cadre du dialogue de gestion avec le Crous de Lyon qui s'est déroulé le 28 juin 2023.

La construction du projet de budget 2024 intervient dans un contexte difficile. L'équilibre des activités marchandes du Crous, reste aujourd'hui fragilisé par les tensions inflationnistes, mais également le blocage des loyers.

Pour autant, la rentrée 2023 reste marquée par l'engagement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de poursuivre le travail de fond déjà entrepris, pour valoriser la vie étudiante, et cela dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de la vie de campus, ou de la dimension économique.

### **Les éléments de contexte national**

L'engagement du Ministère de l'enseignement supérieur reste constant pour cette nouvelle année universitaire, et se traduit par un budget de 3,3 Milliards d'euros, alloués sur le programme 231 « vie étudiante », avec une ambition affichée de préserver le pouvoir d'achat des étudiants.

À ces crédits s'ajouteront les recettes liées à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), une recette estimée à 170 M€ qui contribuera à financer des actions en faveur de l'accueil et de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que des mesures de prévention et d'éducation à la santé.

Ainsi, un certain nombre de mesures ont été mises en place pour mieux soutenir l'ensemble des étudiants, et bien sûr, parmi eux, les plus fragiles, dans un contexte économique difficile.

Le MESR investira 550 millions d'euros de moyens nouveaux en 2024 pour poursuivre l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Ces moyens devraient permettre de mettre en œuvre la première étape de la réforme des bourses sur critères sociaux, mais aussi de limiter les coûts de la restauration (maintien du repas à 1€) et du logement pour les étudiants tout en préservant la situation financière du réseau des œuvres universitaires et sociales (L'État compensera l'impact de ces mesures à hauteur de 70 millions d'euros par an).

Ils devraient également permettre d'accroître l'offre de restauration.

### **Le cadre local**

L'enseignement supérieur dans l'académie de Lyon comptait à la rentrée 2021, 219 542 étudiants, soit une évolution de 4,1 %, majoritairement accueillis dans le département du Rhône, et en particulier au sein de l'agglomération lyonnaise, (source Région Académique Auvergne Rhône-Alpes).

Le site ligérien regroupe un peu moins de 31 000 étudiants, dont 3 000 étudiants internationaux répartis sur les sites roannais et stéphanois.

Le nombre d'étudiants internationaux est de 29 240 étudiants, soit 13,3 %, des étudiants de l'académie (source Région Académique Auvergne Rhône-Alpes).

La géographie de l'enseignement supérieur de l'académie de Lyon englobe également les antennes territoriales de Roanne (université Jean Monnet de Saint-Étienne) et de Bourg-en-Bresse (université Claude Bernard Lyon 1 et université Jean Moulin Lyon 3).

La population étudiante poursuit sa croissance à un rythme régulier, en particulier au sein de l'agglomération lyonnaise qui est susceptible, à elle seule, d'accueillir près de 190 000 étudiants dans les années qui viennent. Ainsi, dans une étude prospective réalisée en décembre 2021 par l'agence d'urbanisme de Lyon, Urba Lyon, à laquelle le Crous de Lyon participe, on estime à près de 192 000, le nombre d'étudiants présents au sein de la ville de Lyon à l'horizon 2026.

Même s'il convient de relativiser ce chiffre qui englobe, au-delà des établissements d'enseignement supérieurs classiques, les sections post bac, mais surtout, les établissements privés, il est indéniable que la population étudiante de la métropole va être amenée à s'accroître dans des proportions importantes. Et de fait, la même étude modélise à 5,2% par an la progression annuelle du nombre d'étudiants dans l'agglomération lyonnaise sur la période 2019/2029.

Acteur de la vie étudiante, le Crous est pleinement associé à la réflexion sur la vie de campus dans l'agglomération lyonnaise.

Ainsi, le Crous de Lyon et la COMUE ont travaillé conjointement à l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) pour la période 2021/2026, et disposent maintenant d'un outil qui retrace l'ensemble des orientations validées par les établissements. Ce schéma directeur constitue une brique du schéma directeur universitaire (SDU).

## **1- L'engagement du Crous de Lyon**

### **a. Des moyens pour être acteur de la vie étudiante**

Le Crous de Lyon inscrit sa politique d'investissements, dans un contexte de transformation et de développement de l'enseignement supérieur dans l'académie de Lyon en général, et au sein de la Métropole lyonnaise en particulier, où le logement étudiant représente un enjeu important. La stratégie de l'opérateur de l'État doit intégrer les particularités propres d'un site en plein développement.

Le Crous s'est doté en juin 2019, d'un nouveau projet d'établissement qui a été présenté au conseil d'administration le 21 octobre 2019. La réflexion menée dans ce cadre avait pour objectif d'engager le Crous de Lyon dans une nouvelle démarche prospective, avec la volonté affichée de dépasser la simple démarche de projet, pour inscrire son action sur la prochaine décennie.

Le projet d'établissement ainsi finalisé a permis de définir des axes stratégiques à l'horizon 2030, à partir desquels l'opérateur de l'État doit orienter sa politique. Cet espace-temps permettra également d'inscrire une période de revoyure à mi-parcours, en 2025, qui sera l'occasion de faire un bilan des actions engagées, et d'adapter, le cas échéant les projets à l'évolution de l'enseignement supérieur et des politiques de site.

Il est par ailleurs à noter que le projet d'établissement du Crous 2020/2030 recoupe la temporalité du schéma directeur universitaire (SDU) « Ambition 2030 » construit par la Métropole lyonnaise et l'université de Lyon.

L'engagement du Crous de Lyon s'établissait, de la manière suivante au moment de la rédaction du document (source FIG 2022) :

- 9 894 places au sein de 43 résidences ;
- 39 structures de restauration;

- 50 293 boursiers, en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente un taux de boursiers de 24,3 % ;
- 1 755 747 € investis dans le financement de projets culturels soutenus par la CVEC, et le dispositif Culture-Actions, soit, 8 € par étudiant ;
- Un guichet unique d'accueil des étudiants internationaux à Lyon et Saint-Étienne : le *Student Welcome Desk*.

La mise en place de la CVEC, instituée par la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) du 8 mars 2018 a permis de renforcer l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, par le financement d'actions spécifiques.

## **b. Une politique pro active en matière d'investissement**

La politique d'investissement du Crous de Lyon s'articule autour du contrat de plan Etat/Région 2021/2027, au sein duquel le centre régional dispose d'un ensemble d'opérations, centrées en particulier sur le logement.

La programmation des investissements du centre régional repose sur les éléments suivants :

- ✓ D'une part, poursuivre l'effort de rénovation des résidences universitaires : avec un taux de réhabilitation en 2022 de 94% (92,7% au niveau national), le Crous de Lyon poursuit son engagement, avec l'objectif d'avoir rénové l'intégralité de ses logements (parc traditionnel) en 2024.

L'inscription au CPER 2021/2027 de la rénovation de la seconde partie de la résidence de la Métare représente un enjeu important.

- ✓ D'autre part, augmenter l'offre de logements par la construction de logements neufs, sur du foncier disponible au Crous (utilisation de foncier existant, densification, mobilisation du foncier État par un travail commun avec le responsable régional de la politique immobilière de l'État).

Ainsi, entre décembre 2021, et octobre 2023, le Crous aura livré 1174 logements neufs : 30 logements à la résidence Fort Saint Irénée (7<sup>ième</sup> arrondissement), 76 nouveaux logements au sein de la résidence Charcot (7<sup>ième</sup> arrondissement), et dans le 8<sup>ième</sup> arrondissement, 350 nouveaux logements avec la construction de la résidence Françoise Barré-Sinoussi, 656 nouveaux logements avec celle de la résidence Claudie Haigneré, et 62 places supplémentaires dans le 5<sup>ième</sup> arrondissement, avec la résidence Jacques Perrin-Fayolle.

L'ensemble de ces opérations représente un investissement total de près de 74M€.

- ✓ Poursuivre le travail de rénovation des structures de restauration, en intégrant les prescriptions validées dans le cadre du schéma directeur de la restauration. Ainsi, en septembre 2023, a été livré le restaurant Puvis de Chavannes qui sera doté d'un atelier culinaire, qui remplacera la cuisine centrale en place sur le site de la Madeleine, au printemps 2024.

Enfin, un certain nombre d'opérations ont également été présentées dans le cadre du plan de relance. Certaines, comme la rénovation des façades de la résidence Delessert, le raccordement au chauffage urbain de la résidence Madeleine, et la modernisation des équipements de cuisine, ont été réalisées, d'autres, comme la rénovation des façades de la résidence Puvis de Chavannes sur le campus de la Doua, seront livrées en 2024. Le montant total du financement obtenu dans le cadre du plan de relance représente 6,1M€.

## 2- Les grandes orientations du budget 2024

### a. Le fonctionnement

Le CNOUS répartit les moyens alloués à la subvention pour charge de service public (SCSP) sur la base des crédits inscrits au projet de loi de finances initial en tenant compte :

- De la réserve de précaution ministérielle,
- D'une grande partie des crédits alloués au titre de la loi Levi dont les principales dispositions devraient entrer en vigueur à compter de la rentrée 2024,
- De la part solidarité
- De la part relative au budget du CNOUS

La répartition de ces crédits entre les trois secteurs d'activité (non marchand, hébergement et restauration), s'appuie sur la méthodologie arrêtée à la rentrée 2023. Elle intègre naturellement les données d'exécution de l'exercice 2022.

A noter la mise en œuvre d'une mesure nouvelle de 2,7 M€ destinée à couvrir pour partie les charges inhérentes au développement de l'activité de restauration du réseau.

A cette répartition s'ajoute un certain nombre de moyens supplémentaires destinés à prendre en charge des dispositifs spécifiques qui ont vocation à être poursuivis en 2024 :

- La compensation du dispositif de repas à 1€,
- Le financement du CAS pension,
- La prise en charge des mesures relatives aux ressources humaines,
- La compensation de la mesure relative au gel des loyers
- L'ensemble des mesures de soutien à la vie étudiante : dispositif des étudiants référents, lutte contre la précarité menstruelle, financement des créations de postes d'assistantes sociales,
- La poursuite du financement des agréments,
- Le financement de la protection sociale complémentaire des personnels
- Diverses mesures spécifiques en direction des Crous ultra marins.

Enfin, concernant la CVEC, celle-ci est affectée au réseau des oeuvres sur la base d'une part comprise entre 7 et 15 % du montant collecté nationalement. La partie revenant à chaque Crous est déterminée par le Cnous, par le biais de la péréquation nationale. En 2024, le montant alloué aux Crous sera en augmentation.

Conformément aux recommandations du CNOUS, le budget présenté ne retrace que 90 % du montant perçu par le Crous au titre de la campagne 2022-2023, hypothèse permettant de tenir compte d'un éventuel plafonnement budgétaire.

La préparation du budget initial 2024 a été délicate en raison notamment des conséquences liées à la hausse des fluides et du coût des denrées, et cela, dans un contexte de progression de l'activité de restauration avec la mise en place du repas à 1€ au profit des étudiants boursiers et non boursiers précaires. Le repas à 1€ représente en effet désormais 49% des repas distribués aux étudiants.

D'une manière générale, un premier constat semble d'ores et déjà s'imposer sur l'impact du dispositif de repas à 1€, qui, en modifiant totalement les équilibres de la restauration universitaire, a déplacé son centre de gravité vers la restauration sociale étudiante.

Il est important par ailleurs de souligner que cette situation rejaillit sur la restauration agréée, en suscitant des demandes nouvelles, dont la légitimité est renforcée par l'accueil d'étudiants boursiers.

Enfin, le projet de budget initial présentera à nouveau, pour cet exercice, l'utilisation de provisions pour entretien. Le Crous a choisi, de poursuivre sa politique de mobilisation des provisions pour entretien qui avait été interrompue en 2023 compte tenu du contexte économique afin de mieux maîtriser la progression des dépenses.

Ainsi, c'est 1,3M€ qui seront dégagés pour ces travaux, soit 1,25M€ pour l'hébergement, et 50K€ en restauration.

## **b. Les investissements**

Le logement reste bien sûr un élément clé de la réflexion. Les investissements seront caractérisés dans ce domaine par la poursuite de la politique de réhabilitation de logements, avec l'objectif d'avoir terminé la rénovation de l'ensemble du parc appartenant au Crous à l'été 2024, mais également la construction de nouveaux logements.

La politique du Crous de Lyon s'inscrit toute entière dans la mise en œuvre du plan 60 000 logements voulue par le Président de la République.

Elle se base par ailleurs sur les conclusions du rapport réalisé en 2007 par le député Jean Paul Anciaux sur le logement étudiant, qui préconisait que le réseau des Crous soit en mesure de loger au moins, soit 10% de la population étudiante, soit 1/3 des boursiers. Ainsi, pour l'académie de Lyon, le rapport entre le nombre de places en logement Crous et le nombre de boursiers s'établit à 19,6%, (CF note d'orientation stratégique), ce qui place le Crous de Lyon en deçà de l'objectif fixé par le plan Anciaux.

De même, il convient par ailleurs de préciser que pour être en état de loger 10% de la population étudiante sur la seule agglomération lyonnaise (il y a suffisamment de logements sur le site stéphanois), il conviendrait de passer de 9 894 places à près de 18 000, soit plus de 8000 places supplémentaires.

Le Crous a choisi, dans ce contexte, de développer une politique pro active d'investissements sur fonds propres, via l'emprunt, afin d'accélérer la construction et la rénovation de logements.

Le centre régional a ainsi livré 1174 places supplémentaires entre décembre 2021 et juin 2023, représentant un investissement de près de 74 M€, financés à 68% par l'emprunt, à 8,6% en fonds propres, ce qui représente globalement un financement en fonds propres à près de 77%.

Ces réalisations seront enrichies dans les années à venir par la réalisation d'un nouveau programme de densification sur le site de la Madeleine où se situent les services centraux. Ce programme, qui permettra la construction de 200 nouveaux logements en plein cœur du 7<sup>ième</sup> arrondissement, mais aussi la relocalisation des services centraux est actuellement en cours de développement, et l'attribution du marché devrait intervenir en janvier 2024.

Le Crous de Lyon ambitionne ainsi d'investir, à l'horizon 2027, 75,5M€ pour construire plus de 830 logements supplémentaires. Cet investissement sera couvert à hauteur de 58,5%, par les fonds propres du Crous de Lyon, et plus précisément, à 53% par l'emprunt.

Cette approche, qui témoigne d'un engagement fort de l'opérateur de l'Etat, s'inscrit dans la perspective d'un accroissement important de la population étudiante de la métropole lyonnaise, qui devrait passer d'un

peu plus de 174 000 étudiants aujourd'hui, à 180 000/185 000 en 2025, renforcé en cela par le dynamisme démographique de l'aire urbaine comme le soulignent les études récentes qui ont été réalisées.

La construction d'un peu plus de 2000 logements dans les années qui viennent couvre près de 24,7% du besoin évalué dans le cadre des items retenus par le plan Anciaux (8100 logements).

## **Conclusion**

Le budget 2024 a été élaboré dans des conditions difficiles. Le contexte international et les tensions économiques qu'il entraîne, impactent le modèle économique du réseau, mais surtout amoindrissent notablement la visibilité à moyen et long terme.

La situation actuelle qui se traduit par un renchérissement inédit du coût de l'énergie, mais au-delà également, du coût de l'ensemble des matières premières, pèse sur l'équilibre du modèle économique du réseau. L'augmentation du coût des denrées, liée à la mise en place de dispositifs réglementaires (loi EGALIM, et AGEF notamment), la mise en œuvre du repas à 1€, contribuent à accroître le déficit de la restauration.

La poursuite, dans ces conditions, de la mission sociale de l'opérateur de l'Etat, ne pourra s'entendre que par un soutien fort du ministère de l'enseignement supérieur.

Ce soutien ne s'est jusque-là jamais démenti, et s'est traduit, au titre de l'exercice 2024 par une compensation du repas à 1€, mais également la mise en place de moyens supplémentaires pour financer les agréments dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Lévi, et un soutien dans le cadre du dispositif de gel des loyers.

Il représente un engagement fort de l'Etat pour favoriser la mise en place d'une véritable politique sociale en direction des étudiants. Celle-ci participe de son activité régaliennne, afin de promouvoir la mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur.





# Chiffres clés

# Budget 2024

**93 millions d'euros**  
dont 19 millions d'euros de dépenses d'investissement

**658 personnels titulaires et contractuels**

**48 132 boursiers à la rentrée 2023**  
soit un taux de boursiers de 21.9% sur la population étudiante  
de l'académie

**6 227 étudiants accompagnés par le service social**  
lors de 16 465 entretiens d'accompagnement social

**10 809 places de restauration en octobre 2023**  
réparties sur 38 structures :  
7 304 dans 12 restaurants<sup>1</sup> et 3 505 dans 26 cafétérias<sup>2</sup>

**9 580 places disponibles en hébergement**  
en octobre 2023  
réparties dans 44 résidences<sup>3</sup>

**17<sup>4</sup> restaurants agréés**  
**375 710 repas ont été servis en 2022**  
(369 762 repas sur 2021 contexte COVID)

---

1 Réouverture du RU Puvis après travaux et Fermeture du RU Jussieu

2 dont fermeture de VetAgro Sup

3 Ouverture de Jacques Perrin Fayolle en avril 2023

4 Nouvelle convention avec VetAgro Sup à compter de septembre 2023

# Budget Initial 2024

Les montants ci-dessous et dans la note budgétaire sont présentés en droits constatés (format non GBCP)

	Dépenses		Recettes	
<b>Fonctionnement</b> <b>79 670 537 €</b>	<b>Personnel</b> 29 423 042 €		<b>Subventions &amp; fiscalité affectée</b> 21 530 839 €	
	<b>Fonctionnement</b> 44 662 274 €		<b>Ressources propres</b> 48 172 393 €	
	<b>Opérations d'ordre : Amortissement et provisions</b> 5 585 221 €		<b>Opérations d'ordre : Reprises sur provisions</b> 6 169 477 €	
	<b>Total</b>	<b>79 670 537 €</b>		<b>75 872 709 €</b>
	<b>Résultat prévisionnel : -3 797 828 €</b>			
<b>Investissements</b> <b>22 707 242€</b>	<b>Investissements</b> 19 162 935 €		<b>CAF</b> - 4 249 484 €	
	<b>Emprunts</b> 1 524 307 €		<b>Subventions</b> 13 965 063 €	
	<b>Dépôts de garantie</b> 2 000 000 €		<b>Dépôts de garantie et autres ressources</b> 2 800 000 €* 2 800 000 €*	
	<b>Dons &amp; prêts aux personnels</b> 20 000 €		<b>Remboursement de prêts aux personnels</b> 20 000 €	
	<b>Total</b>	<b>22 707 242 €</b>		<b>12 535 579 €</b>
	<b>Prélèvement sur le fonds de roulement : 10 171 663 €</b>			

\*dont tirage d'emprunt à hauteur de 0,8 M€ pour la densification du site Madeleine

# Ressources

# 1) Ressources de FONCTIONNEMENT

## A) Subventions

### a. POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée au Crous est globale et concerne les dépenses de personnel et de fonctionnement. Dans le cadre du modèle de répartition des moyens mis en place, le Crous a réparti cette subvention entre les trois secteurs d'activité (non marchand, hébergement et restauration) afin de prendre en compte la situation propre à chaque établissement et fixer des objectifs clairs, harmonisés et équitables, fondés sur les éléments stratégiques abordés lors du dialogue de gestion.

La subvention pour charges de service public 2024 est établie à **19 847 678 €** contre 19 281 992 € au BI 2023, et 18 306 932 € au BI 2022. Cette somme intègre :

- le financement du CAS pension,
- la compensation des effets de la poursuite du dispositif du repas à 1 € au profit des étudiants boursiers et non boursiers précaires au titre de l'année universitaire 2023/2024 et, sous réserve des dispositions prévues pour la rentrée 2024, du 1<sup>er</sup> quadrimestre de l'année universitaire 2024/25,
- des mesures portant sur les ressources humaines,
- la compensation relative au gel des loyers dans les résidences universitaires,
- les mesures de soutien aux étudiants (référénts en résidences universitaires lutte contre la précarité menstruelle et financement de postes d'assistants sociaux),
- la protection sociale complémentaire.

Le BI 2024 du Crous de Lyon prévoit un montant de 1,8M € au titre de la compensation du gel des loyers pour les étudiants pour l'année universitaire 2023-2024. L'évolution de l'IRL applicable pour l'année universitaire 2023-2024 a en effet conduit à une hausse de la compensation allouée par l'Etat au Crous entre 2023 et 2024. Cette mesure, prolongée notamment du fait de la crise sanitaire depuis le 1er janvier 2020, fait toujours l'objet d'une compensation par l'Etat.

### b. AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS (HORS ETAT)

Une somme de 310 686 € est inscrite au titre de la recette de subrogation (indemnités journalières de la CPAM versées directement au Crous), contre 277 735 € au BI 2023.

### c. FISCALITE AFFECTEE

Il s'agit ici de la recette prévisionnelle issue de la CVEC, pour la campagne 2023/24, à hauteur de 1 683 161 €, contre 1 518 469 € en 2023.

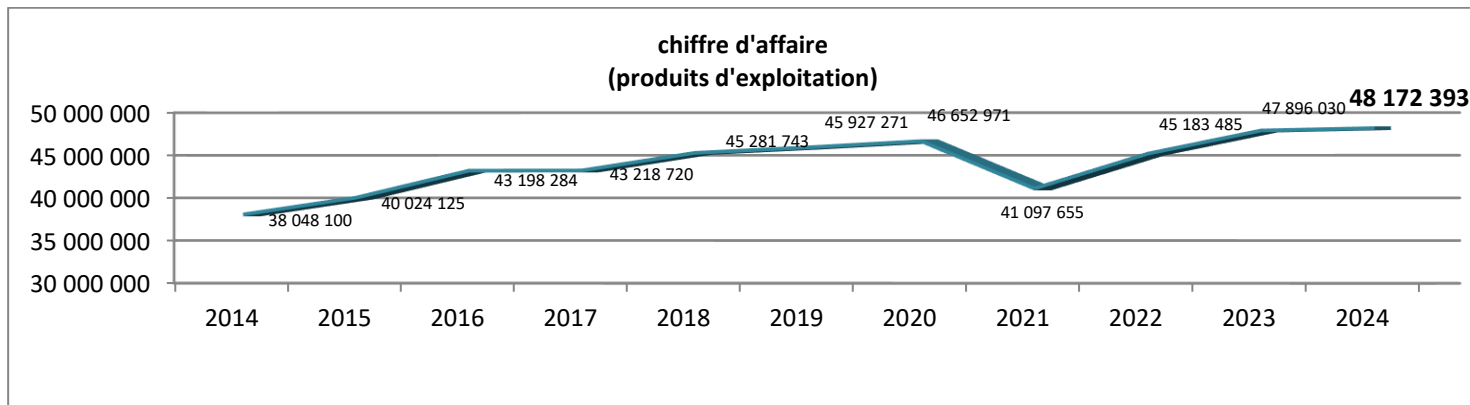
Les Crous sont les collecteurs de cette contribution de 100 € pour la campagne 2023/24. Ces moyens s'inscrivent totalement dans l'ambition affichée de faire de la vie de campus un élément à part entière de la réussite des étudiants.

## B) Recettes propres

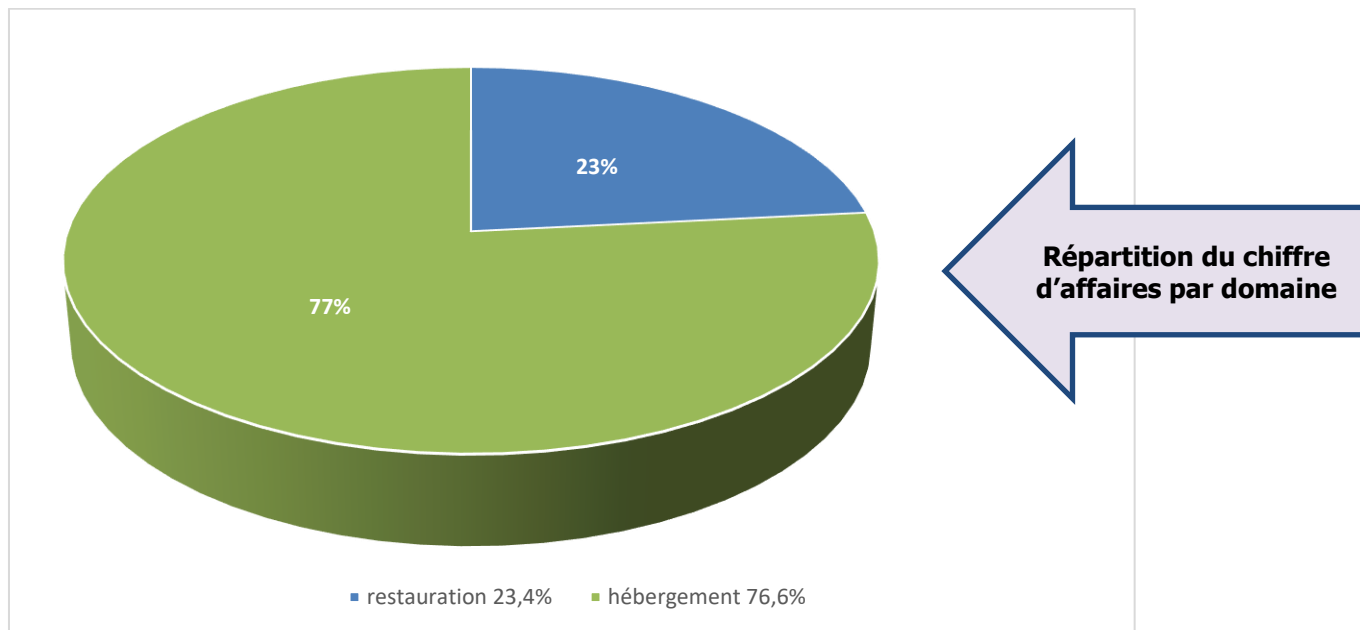
Les recettes propres<sup>5</sup> pour cette année 2024, s'élèvent à **48 172 393 €**, en hausse de +0,6% par rapport aux 47 896 030 € de 2023, année de livraison de plusieurs résidences à Lyon 8<sup>e</sup>.

Si le chiffre d'affaires demeure stable pour cette année, celui de la restauration diminue de -6,4% par rapport à la prévision initiale 2023, qui a été revue à la baisse au cours de l'exercice 2023 (tout comme il l'avait été en 2022), en raison de la croissance continue des repas à 1 euro.

A l'inverse, le chiffre d'affaires de l'hébergement augmente de +2,6%, et poursuit sa progression notamment avec la bonne tenue des taux d'occupation et la revalorisation des loyers prévue à compter de septembre 2024.



Le chiffre d'affaires des deux secteurs marchands (hébergement et restauration) représente 47 672 393 € pour 2024, contre 47 519 000 € en 2023, et 44 703 485 € en 2022. Ces deux secteurs sont le cœur de l'activité et représentent 99% des recettes propres globales.



<sup>5</sup> Hors encaissement de la subrogation

## A – L'HEBERGEMENT

Le taux d'occupation financier à fin octobre 2023 a progressé par rapport à celui de la rentrée 2022 de 0,6 point, à **86,09%** (contre 85,58 % précédemment). Les taux d'occupation sur 10 mois dépassent ceux de 2019 (85,2% sur les 10 mois de 2019).

Le taux d'occupation moyen annuel pour 2024 est établi à 87,2% en résidences traditionnelles (stable au regard des 87,4% l'an passé) et 89,67% en résidences conventionnées, contre 91,1% en 2023. Ce moindre taux diminue en raison notamment de 70 lits non proposés à la location sur 2024 à Croix du Sud, mais aussi de la fin de gestion de la résidence Meygret – site Antiquaille à l'été 2024 (-76 lits).

Pour 2024, il a été prévu une revalorisation des loyers à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de 3,5%.

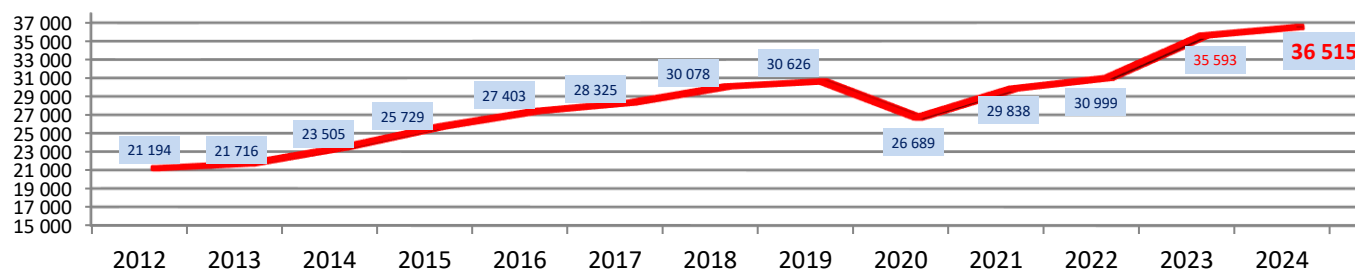
La projection des recettes d'hébergement tient compte des estimations relatives à l'évolution du nombre de places comme du taux d'occupation ainsi que de l'évolution des loyers. Pour cette dernière, le budget repose sur les hypothèses règlementaires en vigueur, soit une évolution calculée sur la base de l'indice de révision des loyers (IRL) du 2e trimestre 2023, sans préjuger des décisions gouvernementales concernant l'évolution des loyers pour l'année universitaire 2024-2025.

Les ressources prévisionnelles 2024<sup>6</sup> émanant de l'activité hébergement (c/706) représentent **36 515 939 €**, soit une **progression de +2,6%** par rapport au BI 2023 (**35 593 576 €**).

Les recettes hébergement sont réparties entre :

- **Résidences traditionnelles** : la prévision pour 2024 s'élève à 9 932 080€, soit une hausse de +1,2% par rapport à 2023 (9 813 366 €).  
Il faut noter sur 2024 les réouvertures de structures réhabilitées : Tour de Puvis (réouverture complète en mai 2024 de 541 places), bâtiment E d'Allix en septembre 2024 (avec une densification de 21 logements, passant de 136 à 157 logements), et la réhabilitation qualitative du bâtiment A de la résidence Métare à Saint Etienne qui proposera 73 studios en septembre 2024 (à la place de 130 chambres simples avant travaux). Il faut souligner que les réouvertures de sites réhabilités se font à des tarifs supérieurs.
- **Résidences conventionnées** : les recettes prévues en 2024 sont de 26 583 859 €, soit une augmentation de +3,12% par rapport à 2023 (25 780 210 €).

Recettes réalisées et programmées (k€)



La croissance des recettes prévisionnelles est moins rapide en 2024, année de pause en matière de création de nouvelles constructions mais **actant la fin des réhabilitations du parc « traditionnel »**, à travers les chantiers des cités Métare et Allix. Puis une nouvelle vague de créations de logements

<sup>6</sup> Produits d'exploitation et recettes annexes

interviendra à compter de 2026 : 200 places à Madeleine en septembre 2026 ; puis à horizon 2025-27 les 250 places au Campus de Bron, et les + 384 à Debourg (site Ens), soit 834 places supplémentaires d'ici 2027.

## B – La RESTAURATION

Cette activité demeure marquée depuis la crise sanitaire et la mise en place du repas à 1 euro : la restauration étudiante voit sa recette progresser et dépasse celle d'avant la crise covid *en comptant la compensation du repas à 1 euro* (+16% sur 10 mois/ 10 mois de 2019). La fréquentation étudiante a bondi de +48% par rapport à fin octobre 2019, illustrant l'impact du repas à 1 euro sur le fonctionnement des équipes de restauration. Tout comme le taux de prise de points supplémentaires qui dépasse désormais de 10% celui de 2019 (sur 10 mois).

La recette non étudiante (des personnels) demeure inférieure à celle de 2019, d'autant qu'une part de ce public est passé en 'étudiant' à la rentrée 2022 (élèves de l'école de santé des armées, élèves ingénieurs fonctionnaires de l'ENTPE, Normaliens de l'Ens) et que l'essor du télétravail a modifié la fréquentation de cette clientèle.

Et les recettes liées aux prestations traiteur demeurent 25% inférieures à celles de 2019, avec des programmations de colloques moins nombreuses, même si le CA de ce secteur croît de +23% sur les 10 premiers mois de 2023.

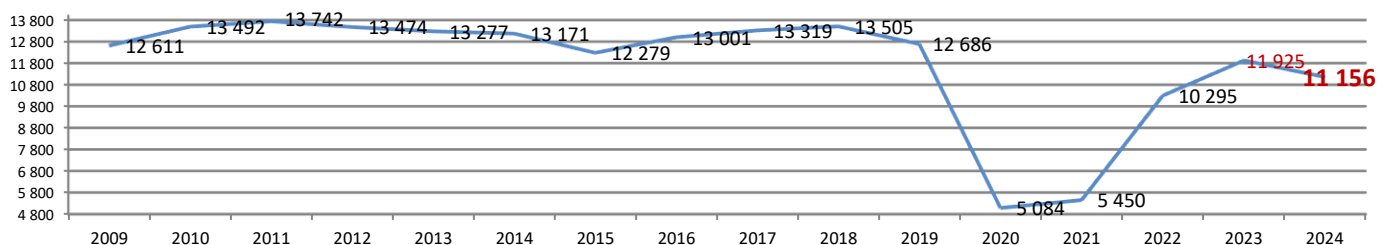
La rentrée de septembre 2023 a été chargée pour toutes les équipes, avec une augmentation du nombre de repas à 1 euro : +14,5% sur le mois de septembre et +27% sur le mois d'octobre (790 485 repas « 1€ » depuis le 1<sup>er</sup> janvier, soit +13% par rapport à fin octobre 2022).

La projection annuelle 2024 s'inscrit sur une fréquentation soutenue, notamment avec la poursuite du repas à 1 euro compensé jusqu'à fin 2024.

**Au global, le chiffre d'affaires prévu pour 2024 est de 11 156 454 €, contre 11 925 424€ au BI 2023** (soit -6,49%), car il faut rappeler que le prévisionnel 2023 était établi sur un retour du repas à 3.3 € à partir de septembre 2023.

L'année 2023 a été marquée par la fermeture du RU Jussieu et la réouverture du Ru Puvis réhabilité en septembre ; 2024 sera marquée par l'ouverture au printemps de l'atelier culinaire attenant à ce restaurant universitaire de Villeurbanne (et de fait la fermeture de l'UCP sur le site Madeleine).

CA restauration en K€ réalisé et programmé

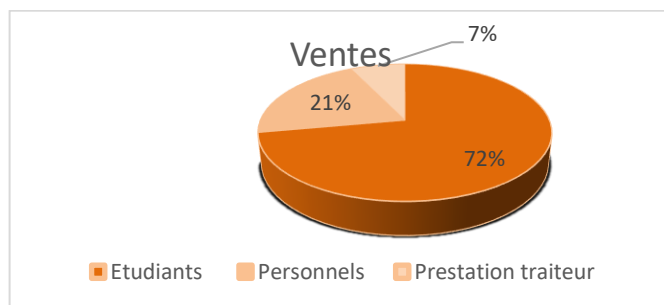


Le chiffre d'affaires n'inclut pas la compensation de 2,3€ liée au repas à 1 euro, subvention versée par le Cnous dans le cadre de la subvention pour charge de service public.



Les recettes proviennent :

- Des étudiants
- Des personnels universitaires
- Des prestations traiteur



La part 'étudiant' progresse en raison du système du repas à 1€ qui déplace le centre de gravité de la restauration vers la restauration étudiante.

## 2) Ressources d'INVESTISSEMENT

### A) Financements de l'Etat

Ils concernent, pour notre établissement, les opérations d'investissements d'Etat, via :

#### → Le Cnous

Dans le cadre de la contractualisation, le Cnous participe, pour l'année 2024 en Autorisations d'Engagement (AE) à hauteur de 6 200 000 €<sup>7</sup> contre 7 900 000 € au BI 2023.

Le montant de la subvention Cnous versée en Crédits de Paiement (CP) pour 2024 est de 6 050 000 €, contre 5 126 000 € en 2023, affectés sur les projets suivants<sup>8</sup> :

- Densification du site Madeleine
- Réhabilitation des bâtiments E et F de la résidence Allix
- Construction de logements étudiants sur le Campus de Bron
- Requalification site Paradin
- Reconstruction Restaurant UCP Metare

#### → Le CPER Etat (projet 2015-2020)

Parmi les projets financés par le CPER Etat :

Projets	AE Etat en M€
Rénovation restaurant universitaire Puvis de Chavannes	5,0
Construction résidence universitaire Laennec-La Buire	0,115
Densification site Allix	1,885
Rénovation résidences Crous (Jussieu C et Allix G et H)	9,5
<b>Total</b>	<b>16,5</b>

<sup>7</sup> Programmation issue du PPI

<sup>8</sup> Comportant des reports de crédits 2022 non consommés

## Le CPER Etat 2021 2027

Les arbitrages définitifs rendus pour le CPER 2021-2027 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettent un financement du CPER Etat à hauteur de 3.35M€ sur le projet de rénovation du bâtiment A de la résidence Métare ainsi qu'un volume de 11 M€ consacrés à la construction de logements étudiants.

### B) Autres financements publics fléchés

Parmi les projets financés sur la période 2015/2020 par le CPER Région Auvergne Rhône-Alpes, plan Campus Région et le CPER Métropole de Lyon:

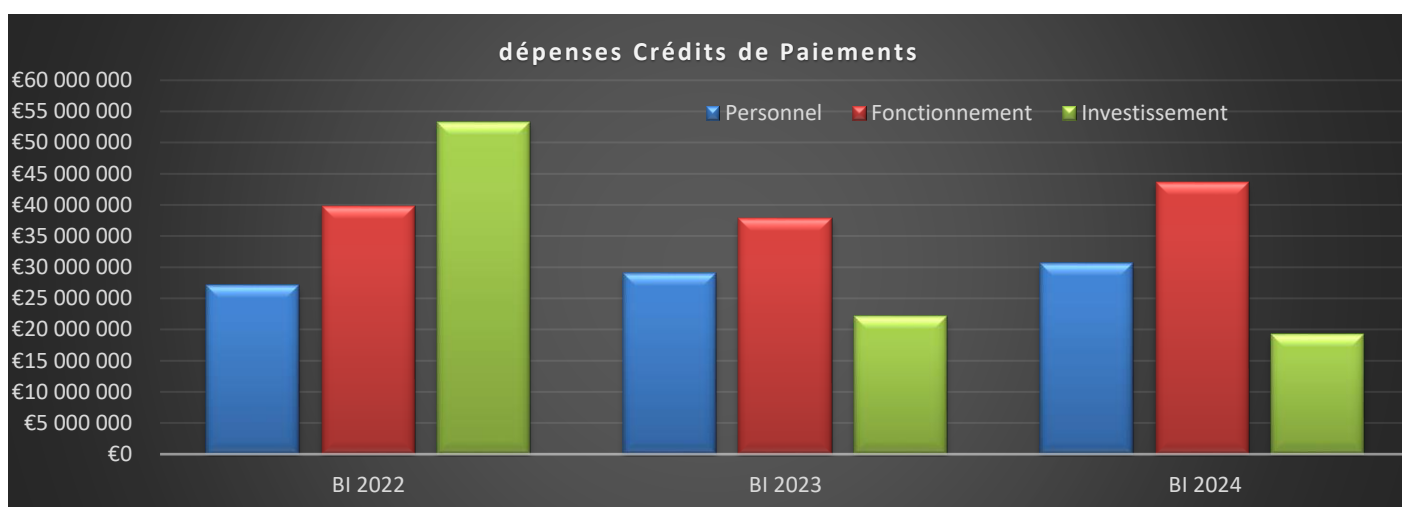
Projets	AE Région CPER en M€	AE Région Plan Campus en M€	AE Métropole de Lyon CPER en M€
<b>Hébergement</b>			
Démolition/reconstruction Mermoz MO CROUS (+56 places X 8 000 €)	<b>0.488</b>		<b>0</b>
Laennec MO CROUS (+350 places X 8 000 €)		<b>2.8</b>	
Densification Allix E,F,G,H MO Crous (+63 places X 8 000 €)	<b>0.504</b>		<b>0</b>
Densification Jussieu C MO Crous (+23 places x8000€)		<b>0.184</b>	
Constructions de logements étudiants conformément à la convention cadre du logement étudiant du 15/10/2018	<b>5.148</b>	<b>8,81</b>	<b>6.5</b>
<b>Total</b>	<b>6,5</b>	<b>11.8</b>	<b>6.5</b>

Les 6,5 M€ Métropole ne sont pas affichés au budget du Crous ; pour ces locations simples, la subvention est directement affectée au bailleur social. Cela vaut également pour les crédits Région (CPER et Plan Campus), sauf sur les densifications sur Mermoz, Jussieu, Allix et Laennec en maîtrise d'ouvrage Crous qui apparaissent donc au budget.

# Dépenses

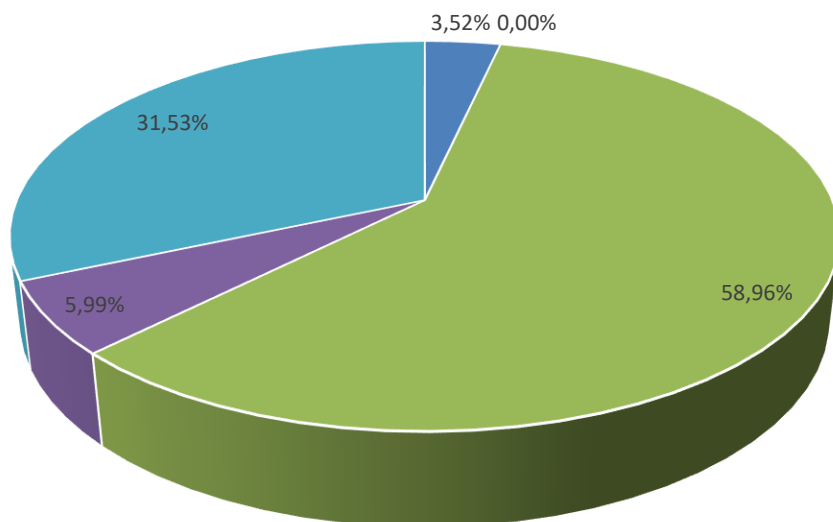
## Evolution du budget du Crous de Lyon

DEPENSES CP	BI 2022	BI 2023	BI 2024	Variation 2023/2024
Personnel	27 024 606 €	29 006 412 €	30 690 254	+5,81 %
Fonctionnement	39 731 541 €	37 862 037 €	43 580 148	+15 %
Investissement	53 353 170 €	22 043 711 €	19 162 935	-13 %
<b>Résultat prévisionnel</b>	-934 629 €	+303 277 €	-3 797 828	-1352%
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	- 1 598 803 €	+2 105 277 €	-4 249 484	-302%



Le budget demeure présenté par destination, correspondant aux actions menées en matière d'action sociale, d'hébergement et de restauration, de culture, et de pilotage des services supports.

### CP Fonctionnement par domaines d'activité



Répartition des dépenses CP 2024 par destination



# Dépenses

## Aides directes

# Aides financières directes et action sociale

## Indicateurs

### Action sociale

- Secrétariat lieu d'entrée de toutes les demandes des étudiants – une adresse mail unique
- Collaboration avec les services partenaires des établissements (Service de Santé Etudiant, Service scolarité, relations internationales, vie étudiante)
- Offre de rdv diversifiées proposée aux étudiants (Rdv présentiels Crous ou établissements, téléphonique, visio, rdv d'urgence)
- Développement des actions ALLER VERS dans le cadre de la prévention au non recours aux droits
- Création d'une TO DO LIST et d'une vidéo pour promouvoir le service social, à destination des étudiants suite aux préconisations de la concertation territoriale

### Logement

- Mise à jour au fil de l'eau des disponibilités de logement
- Promouvoir Lokaviz

### Nombre d'étudiants reçus et aidés par le service social dans le cadre de l'aide spécifique

	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
Etudiants reçus	5 157	5 604	6 461	7 258	6 028	6 227
Entretiens	12 288	13 680	16 703	17 673	16 507	16 465
<b>Etudiants aidés en ASAP</b>	2057	2182	7 481 Dont 3 952 de l'APES Soit 3529 en ASAP	4 329 Dont 176 de l'APES et 1152 de l'AMP Soit 3001 en ASAP	2895	2 730

### Nombre de dossiers aides spécifiques par le service social dans le cadre de la commission ASAA

Année	2016	2017	2018	2019	2020	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Nombre dossiers	149	152	179	240	255	<b>255</b>	<b>214</b>	<b>264</b>

### Suivi du D.S.E au 30 octobre 2023

Dossier Saisi Au 31/10/2023	Dossier Saisi Au 31/10/2022	Rapport N-1	Dossiers validés 2023 Au 31/10/2023	Dossiers validés 2022 Au 31/10/2022	Rapport N-1	Total Boursiers 2023/2024 Mis en paiement au 31/10/2023	Total Boursiers 2022/2023 Mis en paiement au 31/12/2022
<b>64 392</b>	65 443	98.40%	<b>63 094</b>	62 556	100.90%	<b>45 500</b>	42 754

### ❖ Bourses

- Réponse optimisée des demandes des étudiants (accueil physique, téléphonique, mails)
- Mise en place de la réforme des bourses : augmentations des échelons et ajout de points de charge pour les étudiants en situation de handicap et les aidants.
- Développement des actions en présentiel au sein des établissements pour toujours mieux informer les étudiants sur les droits

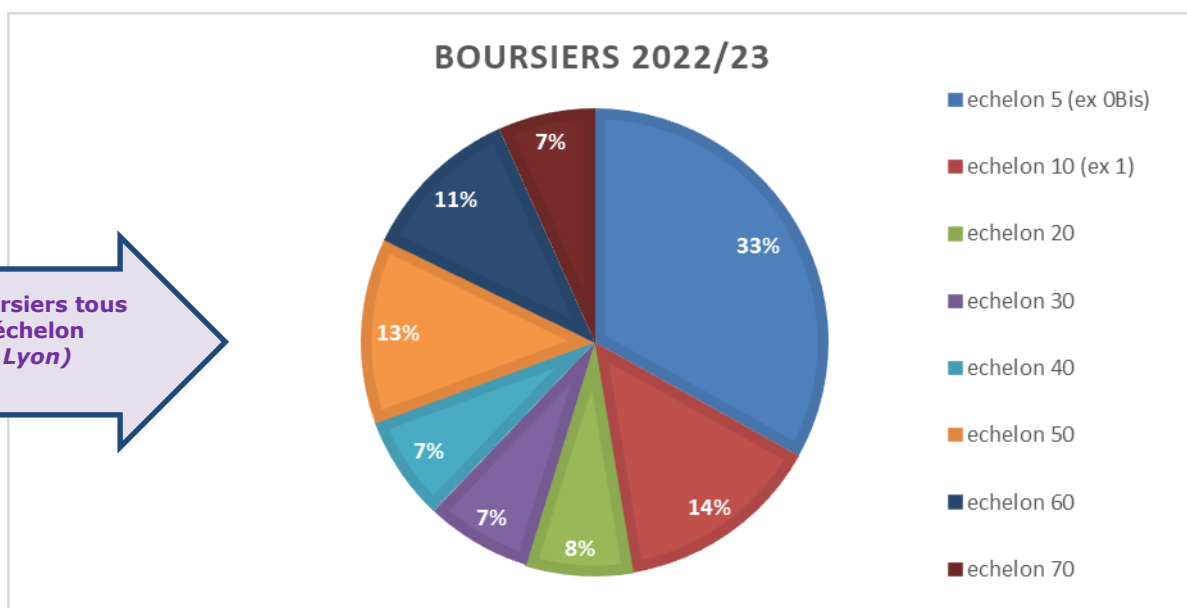
Le Crous de Lyon accompagne l'étudiant dans son parcours universitaire en attribuant au plan financier et social des aides et bourses (bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Ministère de l'écologie, du Ministère de la Culture, du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'Industrie ainsi que et des aides spécifiques, des compléments mérite, des aides à la mobilité Master et à la mobilité Parcoursup).

L'accompagnement social des étudiants est concerté et harmonisé sur le territoire, des conventions sont signées avec les établissements d'enseignement supérieur et les universités.

Les assistants de service social assurent un accompagnement pour les étudiants qui en font la demande et les soutiennent vers leur autonomie, notamment par des aides financières après évaluation sociale et la mise en place d'un plan d'action concerté avec l'étudiant.

## **POPULATION BOURSIERE ETUDIANTE – ACADEMIE DE LYON**

<b>Année universitaire</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>	<b>2021/2022</b>	<b>2022/2023</b>
<b>nb étudiants dans l'académie</b>	196 773	204 166	204 166	210 000	211 102	219 542
<b>nb boursiers</b>	48 697	50 322	48 561	51 826	50 503	48 132
<b>taux de boursiers</b>	24,74%	24,65%	23,79%	24,68%	23,92%	21,90%



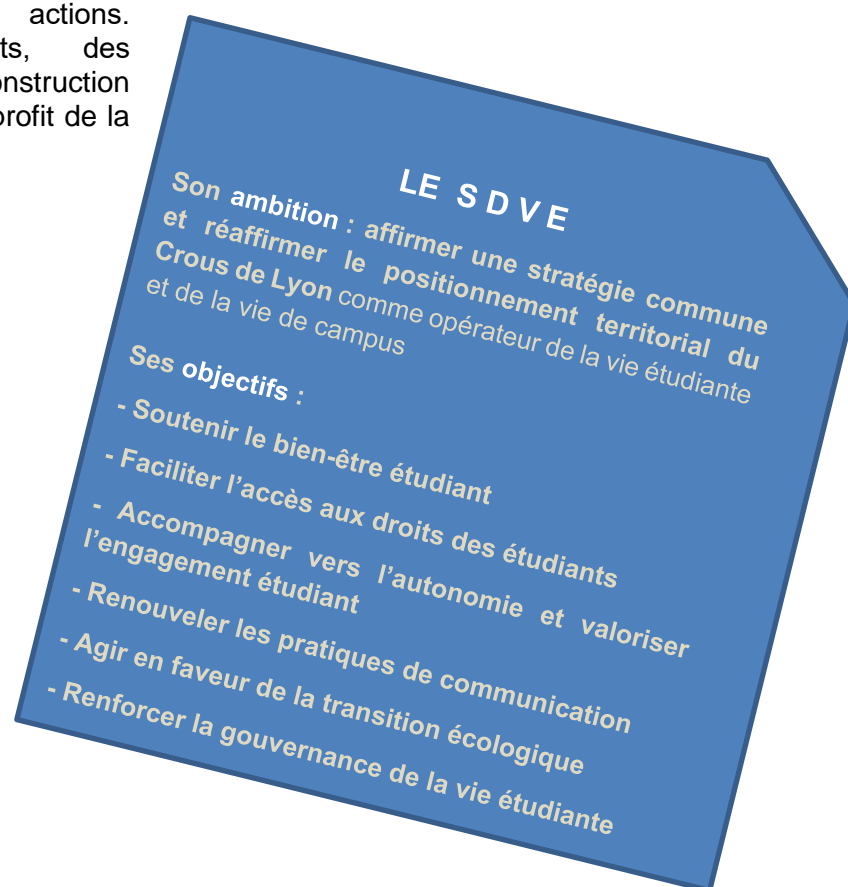
### **Un schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) renouvelé pour 2022-2027**

Après 2 ans de concertation avec les établissements d'enseignement supérieur de l'académie, les collectivités et le monde associatif, le Crous de Lyon et la COMUE lancent le Schéma Directeur de La Vie Etudiante pour la période 2022/2027.

Il s'appuie sur le déploiement de la stratégie de site de l'établissement sur le territoire ligérien, en constante évolution depuis la création d'un poste de responsable de la politique de site, basé à Saint-Etienne. Ce schéma co-construit s'inscrit dans le cadre territorial de l'académie de Lyon en tenant compte de la diversité

des territoires. Sont ressortis des concertations des objectifs stratégiques et transversaux déclinés en actions.

Nous entrons désormais dans la phase de mise en œuvre de ces objectifs et actions. L'engagement des établissements, des collectivités et des étudiants à sa construction laisse augurer de synergies fortes au profit de la vie étudiante.



## **VIE DE L'ETUDIANT**

### ◎ **Les bourses**

Le Crous est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant en matière d'aides directes avec le traitement des bourses sur critères sociaux du Ministère de l'enseignement supérieur, et de la recherche, du Ministère de l'écologie, du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le paiement des aides au mérite et des aides à la mobilité Master et Parcoursup. Pour l'année universitaire 2022/23 un total de 48 132 boursiers dont 46048 pour le MESR, 922 pour le MCC, 115 pour le ministère de l'écologie, 621 pour le MAA, 264 au titre de l'ASAA, 36 pour la Grande Ecole du Numérique (GEN) et 126 pour l'école des Mines (IMT).

Le paiement automatique mensuel permet la mise en paiement à la même date de l'ensemble des bourses dès la rentrée de septembre.

Ainsi, à la date du 26 août 2022, 29% des bourses ont été mises en paiement soit 15 743 étudiants boursiers. Et au 30 septembre, la mise en paiement concernait 69% des étudiants

En même temps courant septembre 1083 étudiants ont touché l'Aide à la Mobilité Parcours Sup (500 €) et 356 ont touché l'aide à la Mobilité Master (1000 €).

### ◎ **Le service social**

L'action sociale en faveur des étudiants est au cœur des missions du Crous, elle favorise la réussite des étudiants en les accompagnant vers l'autonomie par la présentation des dispositifs existants et la mise en place d'un plan d'action réfléchi avec l'étudiant.

Le service social du Crous coordonne l'action des ASS qu'il a en gestion propre, par convention ou en partenariat afin d'assurer une prestation identique aux étudiants du territoire sur l'Ain, le Rhône et la Loire. Les assistants de service social accompagnent les étudiants qui en font la demande en procédant à une évaluation sociale et mobilisant les outils de l'accompagnement social tel que :

- Une écoute psychosociale,



- Les aides financières du CROUS, des FSDIE et de la région,
- Un accompagnement dans la recherche d'emploi ou de logement,
- Un suivi budgétaire,
- L'orientation vers des services partenaires.

Le service social du Crous est un lieu d'accueil des demandes. Les étudiants sont accompagnés lors de RV en présentiel, téléphoniques ou visio et lors de permanences sur site dans les établissements. Possibilité de rdv d'urgence.

Afin de faciliter la visibilité du service social, la prise de rdv se fait à une adresse mail unique : [ssocial@crous-lyon.fr](mailto:ssocial@crous-lyon.fr)

Le service social du Crous est impliqué sur le territoire. Il collabore avec les établissements d'enseignement supérieur et avec les partenaires pour renforcer la connaissance réciproque et améliorer l'offre mobilisable pour les étudiants (ASE, Métropoles, CCAS, CPAM, Centre Bergeret, maillage associatif).

L'accompagnement social reste un élément fort au cours de l'année 2022/2023. Les assistantes sociales ont ainsi accompagné 6 227 étudiants, lors de 16 465 entretiens. Ce sont ainsi 4 756 aides ponctuelles qui ont été accordées, pour 2 523 étudiants représentant un montant de 1 379 983 €.

A la rentrée 2023, le service social a pu bénéficier de 2 postes d'assistants de service social supplémentaires qui viennent compléter les 2 postes mis en place l'année auparavant.

Devant les besoins récurrents des étudiants en santé mentale, le Crous a accentué son action dans le domaine du soutien psychologique, en capitalisant sur les dispositifs existants sur le territoire, et en complétant l'offre par la poursuite de consultation Apsytube pour les résidents et la possibilité de mobiliser des rdvs téléphoniques avec Proconsulte, 24h/24 et 7jours/7 puis ACCA.

Enfin, il faut souligner que ce sont 1235 bénéficiaires (étudiants en situation précaire) supplémentaires qui ont pu bénéficier des repas à 1 € après analyse de leur situation entre le 1<sup>er</sup> septembre et 15 octobre 2023.

### ◎ **Les aides spécifiques**

Les aides spécifiques apportent un soutien à l'étudiant rencontrant des difficultés.

L'ASPE (Aide Spécifique pour l'étudiant) permet d'aider les étudiants sous deux formes :

- Une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés (ASAP), versée en virement, numéraire, e-carte ou don Izly,
- Une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes (ASAA). Mise en place de l'ASAA culture.

Le montant de la dotation pour ces aides spécifiques (aide annuelle & ponctuelle) attribuée au Crous de Lyon, pour l'année 2024, s'élève à 2 224 800 €.

Le Crous de Lyon doit continuer à améliorer le taux de remplissage des résidences universitaires, particulièrement lors de la période creuse d'avril à août, par de l'accueil de groupes et de stagiaires.

### ◎ VISALE

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès au logement, le dispositif VISALE propose une caution gratuite pour tous les étudiants, caution valable dans le parc de logements du Crous comme pour les logements privés. VISALE est un outil social du groupe Action Logement. L'objectif est de développer et de promouvoir ce dispositif auprès des résidents. A cette rentrée, environ 46.48% des étudiants logés en résidence universitaire sont passés par le dispositif VISALE.



### Répartition des dépenses – AIDES DIRECTES

L'enveloppe augmente sur les aides directes, liée à la CVEC qui était plutôt portée en 2023 sur le domaine aides médicales et socioéducatives (Culture).

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Personnels	2 661 593 €	2 634 379 €	2 954 139 €	+12,1%
Fonctionnement	110 500 €	106 400 €	1 532 058 €	+1339 %
Sous total	2 772 093 €	2 740 779 €	4 486 197 €	+63%

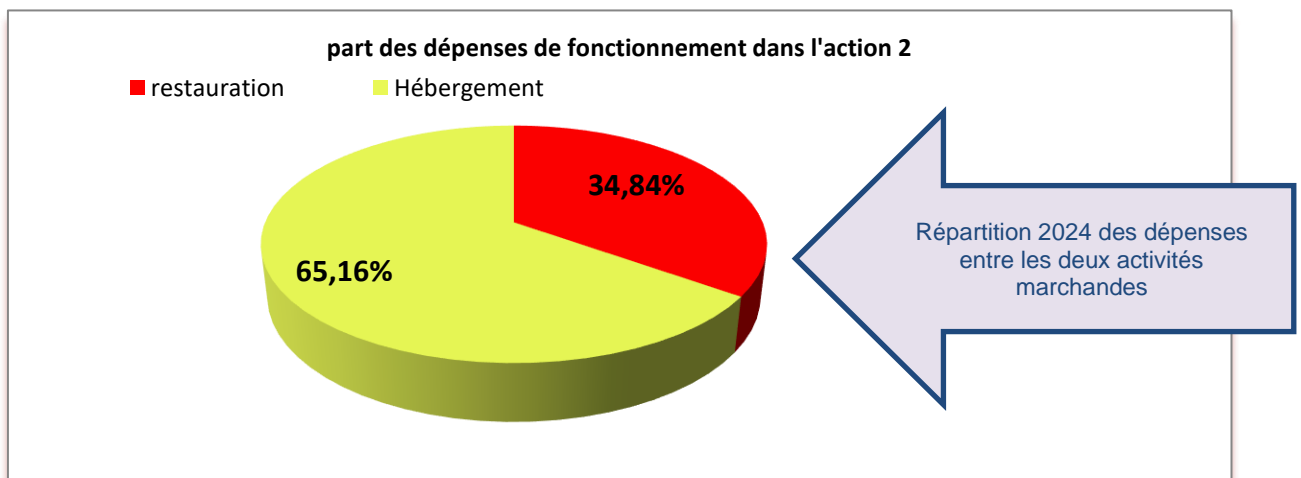
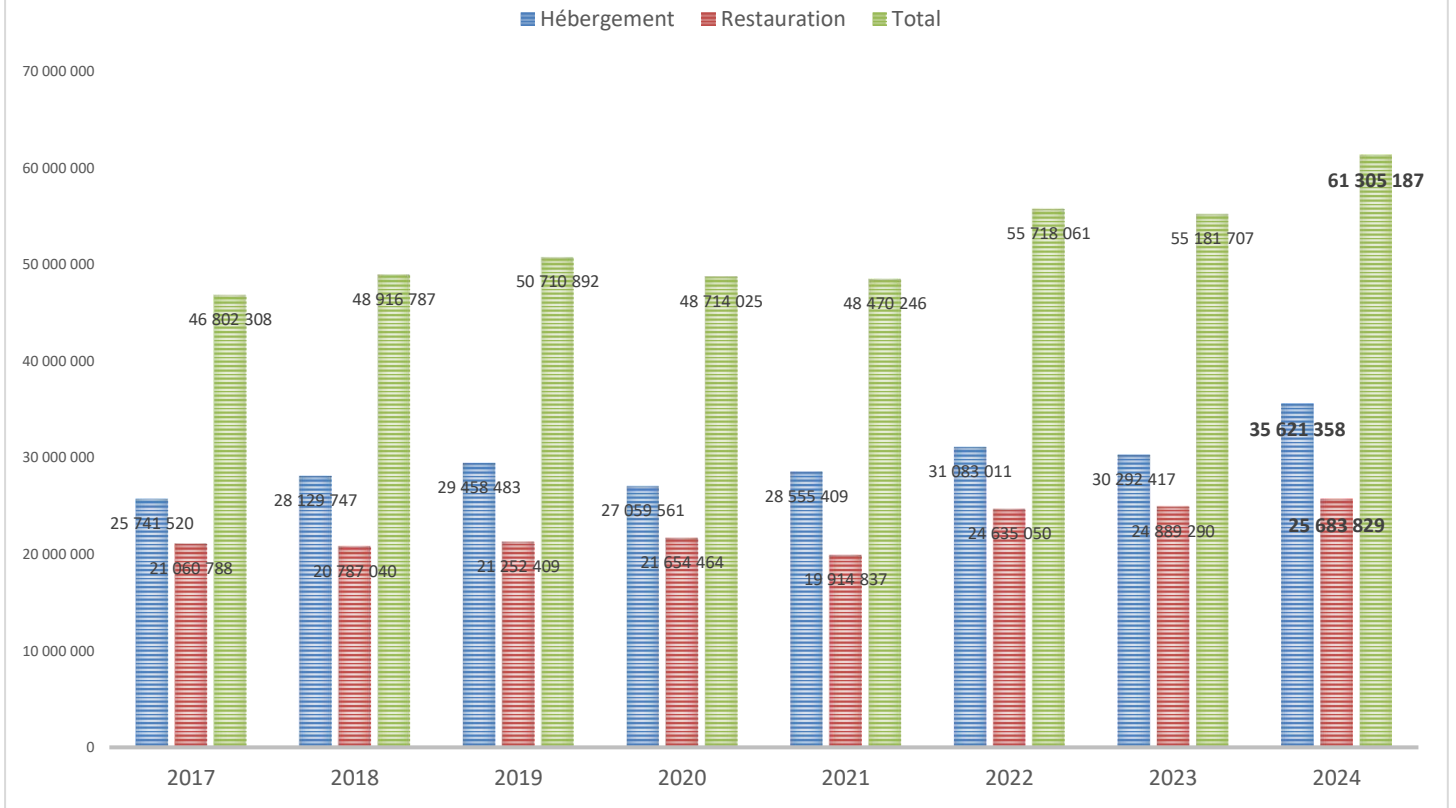


# Dépenses

## Aides indirectes

## Répartition des dépenses de fonctionnement en € Hébergement / Restauration

### CRÉDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINES



## A – L'HEBERGEMENT



Projet Résidence Métare

## Aides indirectes – HEBERGEMENT - Indicateurs -

### Réhabilitation actuelle du parc traditionnel

Offres disponibles	Septembre 2013	Septembre 2014	Octobre 2015	Octobre 2016	Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019	Octobre 2020	Octobre 2021	Octobre 2022	Octobre 2023	Projection septembre 2024
chambres simples	1637	1637	1434	1310	990	995	995	603 (1)	366 (2)	266	0 (4)	0
Chambres réhabilitées	2226	2301	2441	2681	2824	2968	2968	2666 (3)	2666	2 512	2 896 (5)	3202 (6)
Chambres doubles et unités de vie	185	185	174	174	158	157	177	171 (1)	171	171	173	244 (7)
<b>Total chambres</b>	<b>4048</b>	<b>4123</b>	<b>4049</b>	<b>4165</b>	<b>3972</b>	<b>4120</b>	<b>4140</b>	<b>3440</b>	<b>3203</b>	<b>2 949</b>	<b>3 069</b>	<b>3 446</b>

- (1) Fermeture de la dernière tranche de Mermoz pour réhabilitation  
 (2) Fermeture prévisionnelle Allix GH (-237) à l'automne 2021 pour réhabilitation  
 (3) Fin de gestion des 302 places de Cotonne  
 (4) Fermeture prévisionnelle de Métare (-130) et Allix EF (-100) pour réhabilitation, dernières chambres simples au Crous  
 (5) Réouverture d'Allix F (+372) et de la tour de Puvis (+12 -1ere tranche-)  
 (6) Réouverture d'Allix E (+164), tour de Puvis (+142 -2e tranche-)  
 (7) Réouverture de Métare A (+73)

### Construction – places nouvelles offertes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
prévu	95	55	413	420	170	818	302	379	130 (9)	106 (10)	1068	62 (12)	-76 (13)
réalisé	63 (1)	55 (2)	413 (3)	420 (4)	170 (5)	818 (6)	32 (7)	261 (8)	0	106	1099 (11)	62	

- (1) 2012 : +20 à Delessert et +43 à Voltaire ; (2) 2013 : +55 à Bourg en Bresse ; (3) 2014 : +69 à Bugeaud, +134 à St Priest, +210 à Cartellier- Jaurès ; (4) 2015 : +201 à la résidence des Quais, +58 à Chavanelle, +161 à Magnin ; (5) 2016 : +170 à Girondins ; (6) 2017 : +126 à La Duchère, 257 à Parc Blandan, et +435 à Saint-Exupéry ; (7) 2018 : +23 à Jussieu C et +9 à Rinck ; (8) 2019 : +261 Archimède ; (9) 2020 : +89 à Confluence, et +41 à Rinck ; (10) 2021 : +76 à Charcot et +30 à Allix Fort St Irénée ; (11) 2022 : +121 à Patay, +350 à Barré Sinoussi sur site Laennec, +656 à Claudie Haigneré sur site Mermoz, -28 Gounod ; (12) 2023 : +62 Perrin Fayolle sur l'ex-RU Allix. (13) 2024 : pas de nouvelles acquisitions, et perte de la gestion des 76 places de Meygret en aout 2024

### Chiffre d'affaires Hébergement

KE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
prévu BI	19 990	21 505	22 848	25 357	27 798	28 801	30 690	32 350	32 957	32 155	31 481	35 593
réalisé	21 194	21 716	23 505	25 485	27 133	28 364	30 078	30 626	27 047	29 989	31 102	28 703 (au 31/10/23)
%	106,5	100,98	102,8	100,5	97,6	98,48	98,00	94,67	82,06	93,26	98,7	

## STRUCTURES

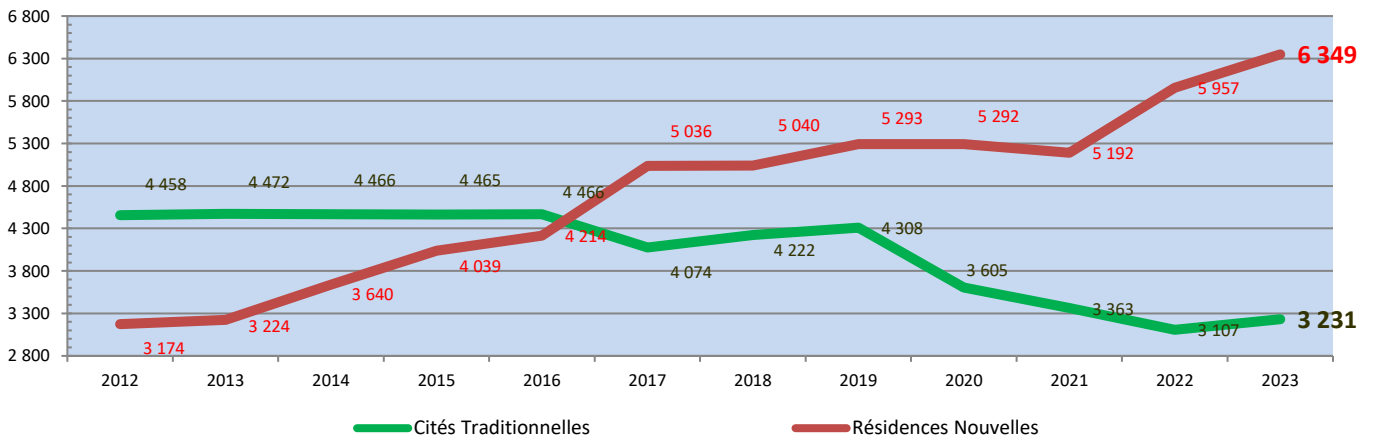
A fin octobre 2023, le Crous de Lyon gère **9 580 places** à la location :

- Parc traditionnel<sup>9</sup> (chambres et studios) : **3 231 places** soit 34 % du parc
- Les résidences nouvelles (dont parc conventionné) : **6 349 places** soit 66 % du parc

<sup>9</sup> Correspond aux chambres bénéficiant de l'ALS, à la différences des résidences conventionnées qui relèvent de l'APL



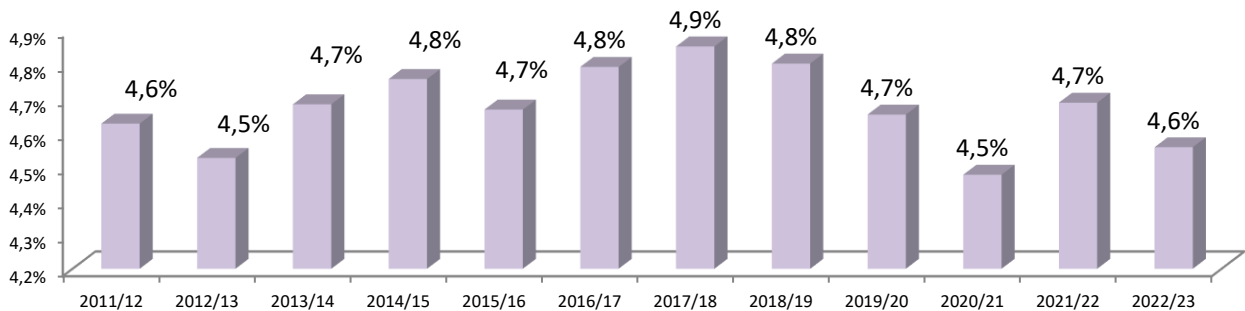
## Evolution de la capacité totale d'hébergement



Parmi le parc conventionné, la croissance de l'offre se poursuit avec la 2<sup>e</sup> tranche de Haigneré et J.Perrin Fayolle qui ont ouvert respectivement à la fin 2022 et en avril 2023. Quant au parc traditionnel, l'offre progresse à 3 231 places avec la livraison d'Allix GH réhabilités.

Le patrimoine actuel du Crous de Lyon ne peut répondre que pour partie aux besoins actuels tant quantitatifs que qualitatifs. Le parc existant représente environ une capacité d'accueil de 4,6 % au regard de la population étudiante de l'académie (219 542 étudiants), alors que l'objectif national est de 10 %, et la moyenne nationale de 6,7 %.

Nombre de lits comparé à la population étudiante dans l'académie:



## Nombre de places proposées à la location comparé au nombre de boursiers



Dans ce contexte, les axes prioritaires de l'action du CROUS dans le domaine du logement étudiant demeurent orientés sur trois points :

- **La poursuite de la réhabilitation du parc immobilier**
- **La construction de logements**
- **Renforcer sa politique de gestion et maintenance de son parc immobilier, pour les résidences**

### **La réhabilitation des logements**

Les réhabilitations pratiquées consistent à rénover l'intégralité du bâtiment, à mettre aux normes de sécurité actuelles et d'individualiser les sanitaires avec l'insertion de la cabine tri-fonction. La suppression des sanitaires collectifs permet de densifier en logements après réhabilitation. De plus, quand la typologie constructive existante le permet et que la surface des chambres est faible, on agrandit ces dernières en déportant les façades vers l'extérieur.

Deux sites d'hébergement restent à réhabiliter à horizon 2024.

- Densification de 21 logements sur l'agglomération lyonnaise sur les sites d'Allix dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement (bâtiment E à la rentrée 2024)
  
- 73 studios créés au bâtiment A de la résidence la Métare à St Etienne en 2024, avec une typologie de logements de type T1 (consultation des entreprises en cours). Les travaux en cours vont permettre d'agrandir les logements par la transformation des chambres en studios, avec naturellement une rénovation de l'ensemble des communs. Ils se traduiront par une diminution du nombre de logements, passant de 130 places à 73 places. Cette situation n'est aucunement problématique dans une Métropole qui ne comporte pas de pression en la matière.

A la rentrée 2024, il n'y aura plus de chambres simples dans le parc du Crous de Lyon. Au sein des logements appartenant au Crous, l'ensemble des logements seront alors réhabilités.

### **La construction de logements neufs**

Les opérations de restructuration seront complétées par des opérations de construction de logements neufs.

Le Crous de Lyon confirme son engagement de développer l'offre de logements par mobilisation du foncier Etat encore disponible avec l'ambition à horizon 2027 de construire sur foncier Etat un peu plus de 800 logements en complément des 1174 logements déjà livrés entre 2021 et 2023. (Cdt J-B Charcot en 2021, F.Barré Sinoussi, C.Haigneré et M. Patay en 2022, et J.Perrin Fayolle en 2023).

Pour mener efficacement les projets, le recours à la maîtrise d'ouvrage directe est privilégié avec recours à des fonds propres via l'emprunt avec la nécessité d'obtention de fonds publics.



## ❖ La densification du site de la Madeleine

Inauguration  
prévue en 2026



Initialement, il a été étudié la possibilité de démolir le bâtiment de bureau en plus du restaurant. Des faisabilités urbaines faites avant modification du PLUH permettaient alors d'envisager la construction de bâtiments plus denses, permettant de réaliser jusqu'à 360 logements et 2 500 m<sup>2</sup> de bureaux.

### LES AMBITIONS

Une étude de faisabilité urbaine et une concertation des usagers du site (accompagnée par VILLE OUVERTE) ont défini les grands principes du projet, communs aux logements et aux bureaux :

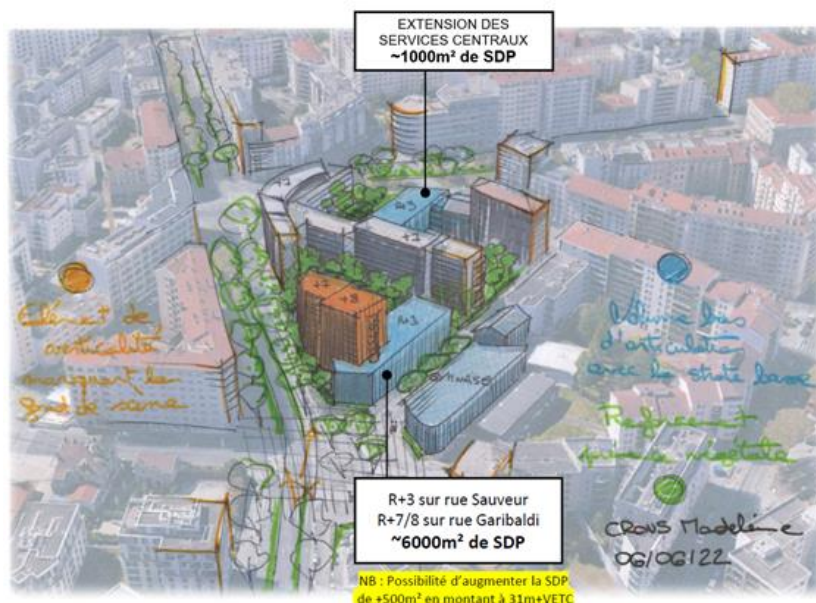
- Pour une qualité urbaine augmentée du site
- Changer de visage : valoriser l'image et les activités du Crous
- Transformer les espaces de travail : pour des espaces hybrides et collaboratifs
- Favoriser les rencontres et les interactions

### ETUDE AGENCE URBANISME DE LYON

Dans le cadre de son partenariat avec le Crous, l'agence d'urbanisme de Lyon a réalisé une expertise urbaine sur le site de la Madeleine. Cette étude a été présentée en commission d'urbanisme qui a validé les

invariants programmatiques et volumétriques du projet à inscrire dans le futur cahier des charges de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre :

- Définir de nouvelles volumétries sans chercher à ceinturer l'îlot ; sans systématiser la hauteur max.
- Concevoir des ouvertures d'îlot et variations d'épannelages en lien avec l'échelle des espaces publics et l'approche bioclimatique
- Composer l'îlot en dialogue avec le bâtiment de 1965 en renforçant la présence végétale en cœur d'îlot



#### LE PROJET

- Démolition d'un restaurant
- Construction de 200 lits et de 600 m<sup>2</sup> locaux communs, à la place du restaurant
- Construction de 1 000 m<sup>2</sup> bureaux par extension du bâtiment existant

#### MONTAGE OPERATIONNEL

- Maîtrise d'ouvrage : Crous de Lyon
- Type de marché : Marché global (Conception réalisation ou Marché Public Global de Performance)
- Planning prévisionnel : Livraison rentrée 2026

#### COUT PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement	
Emprunt	8 000 000€
Fonds propres	2 950 000€
CNOUS	5 150 000€
CPER 2021 2027	4 400 000€
CVEC	1 500 000€
<b>Total</b>	<b>22 000 000€</b>

## ❖ La densification de la résidence Debourg sur le site de l'ENS

En partenariat avec l'ENS, l'opération comprendrait la démolition et reconstruction de la résidence Debourg pour mise en conformité réglementaire, augmentation du nombre de lits (384 places), amélioration de l'attractivité et qualité de vie étudiante. Au-delà de l'hébergement, les logements construits devraient permettre de partager des espaces de vie et de travail de nature à favoriser une vie sociale et culturelle riches. Sur les 384 places prévues, 1/3 seront réservées par convention aux étudiants de l'ENS.

La résidence est située sur le site du campus Monod de l'ENS. Elle totalise 178 places.

Le foncier se partage entre une propriété Etat et une propriété Ville de Lyon avec sur cette dernière un bail emphytéotique consenti à l'Etat. Un détachement parcellaire au profit du Crous devra être envisagé (modification de la convention d'utilisation avec France Domaine) afin de donner les droits réels au Crous pour financer la construction.

La programmation est finalisée. La procédure de MPPG sera lancée fin 2023. La résidence devrait ouvrir ses portes en septembre 2027.

## ❖ Le site de Bron

La construction de logements étudiants sur ce site est une des composantes d'un projet beaucoup plus vaste de transformation du campus Portes des Alpes mené par l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université de Lyon. En effet, le foncier État disponible est important et rend possible un développement de ce campus pouvant répondre aux besoins d'une population étudiante de plus en plus nombreuse. Il est ainsi prévu la construction d'un important « Learning center », élément fondateur du renouvellement de la vie du quartier et de l'attractivité du site. La création de logements sera complétée par l'aménagement de surfaces dédiées aux services (commerces, associations, maison de santé...). L'objectif de cette opération, partagée par l'université et le Crous, est de donner au campus Portes des Alpes toutes les qualités permettant aux étudiants de réussir leurs études.

Pour garantir le succès de cette opération, l'opérateur retenu devra, dans le cadre du marché, valoriser une partie du foncier par la construction de logements supplémentaires. Il sera ainsi directement partie prenante et motivé pour porter l'animation de la vie de quartier et s'assurer d'un bon taux d'occupation, ce qui profitera directement au Crous.

La pertinence de ces hypothèses et la motivation des opérateurs à répondre à un tel appel d'offre ont été confirmées lors d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. Une procédure de dialogue compétitif apportera au Crous et à ses partenaires la maîtrise des objets construits.

Le marché de partenariat porte sur la construction de 690 places à horizon 2025 dont 198 logements gestion Crous, 150 logements gestion bailleur social et 342 gestion privée.

Après un dialogue compétitif à deux tours, le jury d'examen des offres s'est tenu le 29 septembre 2022. Un candidat est pressenti et une mise au point est en cours

L'objectif est la notification du marché avant fin 2023 pour un démarrage des travaux début 2024.

## ❖ Opérations en locations simples

Parallèlement aux projets en maîtrise d'ouvrage directe, les partenariats avec les bailleurs sociaux, constituent un enjeu important, en ce qu'ils permettent, d'accroître le parc de logements au travers des locations simples proposées par des bailleurs sociaux sur des programmes qu'ils réalisent. Le Crous veille particulièrement à l'équilibre économique de ces opérations dans un contexte de cherté du foncier et des coûts de construction, ce qui l'a contraint à ne pas poursuivre des projets d'opérations entamés avec plusieurs bailleurs sociaux.

## **L'entretien de nos logements**

Comme en 2022 et 2023, le projet de budget initial ne présentera pas, pour cet exercice 2024, de constitution de provisions pour entretien.

En revanche, après une année 2023 restreinte en matière de rénovation au titre des PGE, limités à la dernière tranche de rénovation de mobilier à Garibaldi (150k€), l'année 2024 verra la relance d'un programme de gros entretien à hauteur de 1,304 M€.

En parallèle, le pôle Maintenance de la direction du patrimoine s'est étoffé. Son objectif premier est la finalisation en cours d'un schéma directeur immobilier et énergétique et d'établir un plan pluriannuel de maintenance afin d'accompagner l'évolution du parc immobilier. Ce plan croisera les enjeux environnementaux, les échéances de renouvellement des équipements, les réglementations existantes ou à prévoir à brève échéance et les grandes directions d'investissement portées d'ores et déjà par le Crous.

Cette réflexion est en cours de consolidation et se base sur un travail transversal avec les sites et les différents services. Elle croise par exemple le travail du pôle avec les prestataires recrutés par le service achat, le dialogue établi par la directrice de l'hébergement avec les bailleurs pour les biens destinés à revenir prochainement dans le patrimoine du Crous ou les audits entrepris, notamment dans le cadre du décret tertiaire pour les services centraux et les espaces de restauration les plus importants.

La participation à l'élaboration du Plan Climat du Crous, l'attention portée aux consommations, les audits à venir ou l'intervention du pôle pour des expertises et des réparations, sont autant d'occasions de préparer d'éventuelles sollicitations pour obtenir des aides telles que le plan de résilience ou porter, via des conventions, des dossiers de valorisation de certificats d'économie d'énergie.

Par ailleurs, Le **Plan de relance** a permis de raccorder au réseau de chauffage urbain la résidence Madeleine en 2021, de rénover les façades des résidences de Delessert et Puvis en 2023. En 2024, il financera les travaux de la Tour A de la résidence Puvis.

**Le Crous de Lyon, Une offre adaptée aux enseignants chercheurs**

L'accueil international des étudiants et des enseignants chercheurs représente aussi un volet important de l'hébergement. Elément déterminant des politiques de mobilité, d'attractivité et de rayonnement international pour les sites lyonnais et stéphanois, l'hébergement international est intégré dans les opérations retenues par le CPER et par les opérations Campus : ainsi la résidence Lirondelle-Château de la Buire réhabilitée à Lyon (depuis septembre 2014), le Fort Saint Irénée sur le site d'Allix, et l'Hôtel des Arts à Saint Etienne (depuis 2011), accueillent des enseignants chercheurs dans le cadre d'un hébergement hôtelier.



Studio Garibaldi rénové

**Répartition des dépenses – AIDES INDIRECTES « HEBERGEMENT »**

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
<b>Personnels</b>	<b>9 073 269 €</b>	<b>9 444 303 €</b>	<b>9 925 735 €</b>	+ 5,1 %
<b>Fonctionnement</b>	<b>22 009 742 €</b>	<b>20 848 114 €</b>	<b>25 695 623 €</b>	+23,25 %
<b>Sous total</b>	<b>31 083 011 €</b>	<b>30 292 417 €</b>	<b>35 621 358 €</b>	+17,59 %

Augmentation notable de l'entretien (lié à la reprise des travaux PGE en 2024 pour 1,3M€) et des fluides (revalorisés de 3M€ courant 2023)



## B – La RESTAURATION

Les objectifs assignés à la restauration universitaire s'inscrivent dans la poursuite d'une politique de restauration sociale de qualité et durable et de diversification de l'offre en s'appuyant sur le réseau des restaurants universitaires et des cafétérias. En accord avec les établissements d'enseignement supérieur, le Crous, de par ses missions dans le domaine de la restauration universitaire, a vocation à accompagner le développement de la carte universitaire lyonnaise et stéphanoise et à gérer les nouveaux espaces de restauration.

L'analyse de la carte de la restauration lyonnaise conduit à constater la nécessité de rééquilibrer l'offre de restauration en fonction de l'évolution des campus universitaires et des Ecoles. C'est dans ce cadre que se poursuit le **travail de rénovation des structures de restauration**, en intégrant les prescriptions validées dans le cadre du schéma directeur de la restauration de 2017.

La mise en œuvre du **schéma directeur de la restauration**, réalisé en partenariat avec l'INSA dont un des premiers axes de travail, depuis 2021, consiste à rendre progressivement autonomes des restaurants qui dépendaient, en partie, de l'Unité Centrale de Production.

Le service restauration poursuit la mise en œuvre des préconisations du schéma directeur immobilier de la restauration avec notamment l'amorce des projets immobiliers concernant la mise en autonomie progressive de certains restaurants universitaires bien que rendue plus complexe à réaliser avec la pandémie.

### **Les réalisations :**

Le principal chantier de 2023 fut celui de Puvis à Villeurbanne.

Le site Puvis de Chavannes a achevé une réhabilitation lourde et a ouvert ses portes en septembre 2023 afin de permettre la réouverture du RU mais aussi d'un atelier culinaire permettant de produire pour les restaurants de la Métropole Lyonnaise ne pouvant devenir autonomes, pour approvisionner les cafétérias avec des offres équilibrées et de qualité (soupes fraîches, bars à salades, plats à réchauffer ou à emporter, légumes en fraîche découpe, pastabox). L'ancienne cuisine centrale de Lyon sera détruite à compter du printemps 2024. La production de cet atelier débutera au 2e trimestre 2024.

Le plan de résilience a permis de financer le raccordement au chauffage urbain du Ru Rockefeller en 2023. Il faut noter aussi la fin de gestion de la cafeteria Vetagrosup à l'été 2023.

L'année 2023 fut celle du redémarrage en année pleine de l'activité de restauration, après une année 2022 encore touchée par les conséquences de la crise sanitaire (jauges jusqu'au printemps)

Le Crous a généralisé depuis plus de 7 ans le *plat végétarien* journalier dans tous ses restaurants universitaires et l'a étendu en 2017 à toutes les cafétérias. Désormais, les ventes végétariennes atteignent plus de 45% des plats choisis par les convives.

Les étudiants boursiers et non boursiers précaires paient leur repas en restaurant universitaire 1€ au lieu de 3,30 € suite aux annonces gouvernementales de l'été 2020. Les étudiants non boursiers ont toujours accès à la restauration universitaire au tarif social de 3,30€. L'offre sociale a été étendue à toutes les cafeterias à la rentrée 2021, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de la mesure à 1€ et limiter les attentes en démultipliant les points de vente du menu. Le repas à 1€ a été maintenu sur l'année universitaire 2022/2023 et reconduit en 2023-2024.



*RU Puvis*

### Les principaux projets :

- Dans le cadre du Plan Campus, démolition du RU Tréfilerie et construction d'un espace multimodal de restauration sur le campus au premier trimestre 2024.
- Le Bistrot de la Manufacture des Tabacs, situé sur l'université Jean Moulin, va entrer dans une phase de réaménagement d'ici l'été 2024, afin d'agrandir sa superficie et accueillir un espace multiservice partagé avec l'université.
- Cuisine Centrale Métare : La réflexion concernant le site de la Métare va prendre la forme d'un projet de schéma directeur porté par l'UJM et impliquant l'ensemble des acteurs du site. La réflexion ne peut exclure la nécessité de démolir l'actuelle structure, pour lui substituer un objet plus fonctionnel, intégré dans son écosystème et conçu pour assimiler les tendances actuelles en matière de restauration étudiante.

Ce travail, qui doit être mené de concert avec l'ensemble des établissements du site Métare (Université et Enise-Centrale Lyon) désormais à proximité directe grâce à la création d'une ligne de desserte directe et rapide par la Métropole, doit également prendre en compte le devenir de la résidence universitaire en place sur le site, dont la seconde partie doit être rénovée à l'issue des résultats du CPER.

En 2024, nous allons commencer les études de faisabilité de ce projet.

En matière de restauration les principaux objectifs sont les suivants :

- Une offre de restauration répondant aux attentes des étudiants et des membres de la communauté universitaire (enseignants, chercheurs, personnels) :
  - proche des lieux d'enseignement,
  - de bonne qualité nutritionnelle et du meilleur rapport qualité/prix,

- engagée dans le respect des Lois EGALIM et AGECE en matière de transition écologique. Le Crous se réengage dans la démarche 'mon resto responsable' avec la définition de nouvelles actions en 2024 (bleu-blanc-cœur, MSC Pêche durable,..)

## **STRUCTURES ET ACTIVITE**

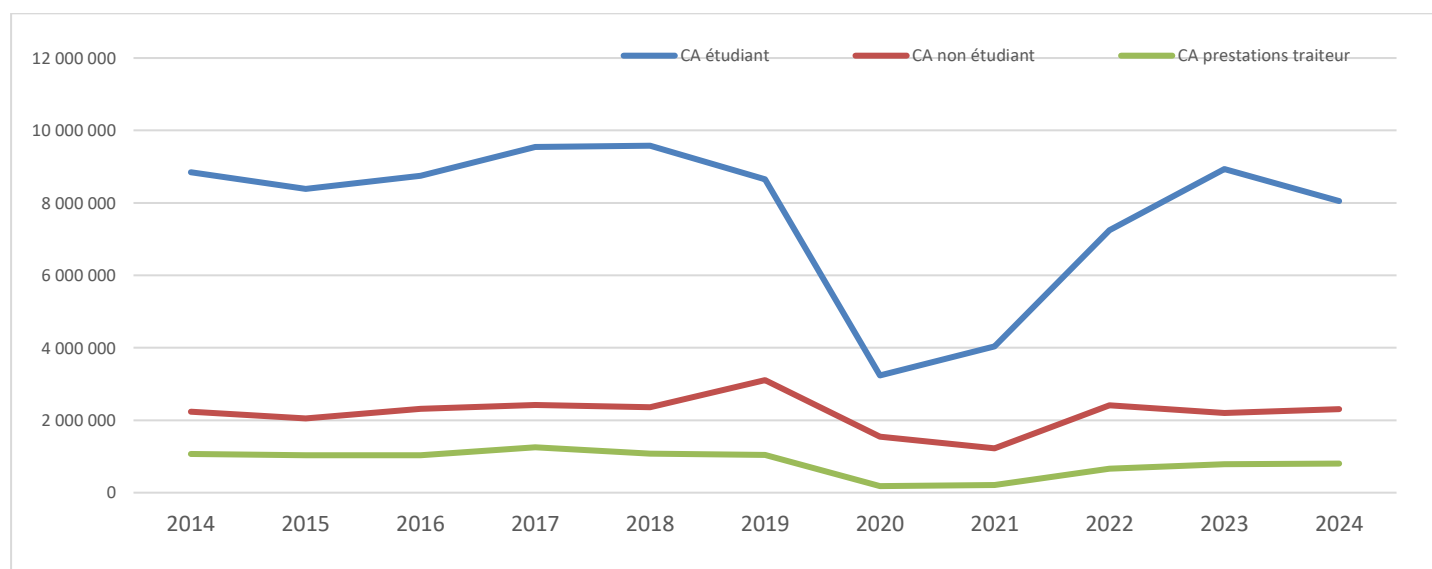
Le Crous de Lyon gère, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 38 structures de restauration réparties ainsi :

<b>STRUCTURES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>NOMBRE DE PLACES</b>	<b>EN %</b>
<b>RESTAURANTS</b>	<b>12</b>	<b>7 304</b>	<b>68 %</b>
Lyon	10	6 146	
Saint-Etienne	2	1 158	
<b>CAFETERIAS</b>	<b>26</b>	<b>3 505</b>	<b>32 %</b>
Lyon	19	2 819	
Saint-Etienne	7	686	
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>10 809</b>	<b>100 %</b>

Fermeture du RU Jussieu (853 places) et fin de gestion de la Cafétéria VetAgro Sup (185 places) ; Réouverture du RU Puvis après travaux (770 places)

Le Crous de Lyon compte également une cuisine centrale à Lyon (qui sera prochainement déplacée sur le site de Puvis à Villeurbanne au printemps 2024) et une à Saint-Etienne.

Pour mémoire, depuis 2020, ces courbes sont bousculées par le contexte sanitaire, avec les confinements, fermetures de structures, cours en distanciel. Se sont développées la vente à emporter et la mise en place du repas à 1 € : mesure d'abord limitée aux étudiants boursiers (octobre à janvier 2021), puis ouverte à tous les étudiants (février à août 2021), puis proposée uniquement aux boursiers et aux étudiants les plus précaires à compter de septembre 2021 et renouvelée sur les années universitaires 2022/2023 et 2023-2024.



Le prévisionnel de la recette étudiante 2023 apparaît plus important car il avait été élaboré sur la base d'un retour du repas à 3.3 € pour tous les étudiants à partir de septembre 2023.

Le Crous compte aussi, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 17 restaurants agréés. En 2022, il a été servi 375 710 repas contre 369 762 repas en 2021 (soit +1,61 %, après une hausse de +73 % l'année précédente, et une baisse de -36 % il y a 2 ans).



## Une capacité d'accueil qui se renouvelle

A la rentrée 2023, le nombre de places en restauration gérée est de 10 809 places assises (fermeture définitive du RU Jussieu, et restitution de la restauration VetAgro Sup à l'école avec délivrance d'un agrément en substitution).

## La distribution automatique

Le Crous propose sur ses cafétérias, quelques résidences et services centraux, un parc rénové de 45 machines grâce à sa collaboration avec un opérateur spécialisé en distribution automatique proposant de nouvelles gammes de produits.

## Répartition des dépenses – AIDES INDIRECTES « RESTAURATION »

	2022	2023	2024	<i>Variation 2023/2024</i>
<b>Personnels</b>	11 105 915 €	11 533 841 €	11 943 578 €	+ 3,55 %
<b>Fonctionnement</b>	13 529 135 €	13 355 449 €	13 740 251 €	+2,88 %
<b>Sous total</b>	24 635 050 €	24 889 290 €	25 683 829 €	+3,19 %



# Dépenses

## Aides médicales

## et socio-éducatives

La politique culturelle de l'établissement est partie intégrante de sa mission depuis l'origine. Elle représente une dimension essentielle de la vie étudiante en facilitant l'accès de tous à la culture ainsi qu'en encourageant la création étudiante par une politique active de soutien aux pratiques culturelles.

Le Crous accompagne l'étudiant dans son parcours universitaire en développant, aux côtés des établissements d'enseignement supérieur, cette action culturelle tournée notamment vers l'animation des campus et des résidences universitaires et le soutien aux projets étudiants.

Le centre régional développe de nombreuses actions culturelles en faveur des étudiants (concours nationaux et régionaux, animations des résidences universitaires, actions culturelles pour les étudiants étrangers, programmes culturels...).

## **Culture Actions**

Le centre régional ambitionne de renforcer et de continuer à développer, au cours de l'année à venir, l'accompagnement et le soutien aux initiatives étudiantes, de développer l'action culturelle et l'animation sur les campus mais également au sein des résidences universitaires, avec sur ce dernier point la volonté de valoriser la résidence pour la réussite. Il s'agit également de développer les candidatures aux « Concours culturels » ouverts à tous les étudiants.

Le dispositif Culture Action est établi à **80 000 € à 2024**.

Culture-Actions est un dispositif de soutien financier aux projets étudiants dans les domaines de l'action culturelle, de l'engagement et la solidarité, des jeunes talents, des sciences et techniques.

Les objectifs sont de valoriser et d'encourager les initiatives et projets étudiants.

En 2024 le nombre de commissions régionales organisées chaque année passe de 7 à 9 commissions, afin de suivre au mieux la vie culturelle et les projets proposés par les étudiants tout au long de l'année. Le service culturel accompagne, conseille, oriente les étudiants dans la mise en place de leurs projets et les présente ensuite devant une commission régionale où siègent des représentants étudiants élus au CA, ainsi que des universités et établissements de l'académie, des collectivités locales, des professionnels du milieu culturel ou associatif et des personnels du Crous.

Au cours de l'année 2022/2023, le Crous de Lyon a soutenu 91 projets qui ont tous un impact important sur la vie étudiante et culturelle des campus.

2022 a marqué le retour du prix culture actions national remis en place par le Crous. Le Crous de Lyon avait présenté un projet lyonnais ou stéphanois par thématique et 2 projets sur les 4 proposés par le Crous de Lyon ont obtenus un 1<sup>er</sup> et un 2<sup>ème</sup> prix lors de la finale nationale en fin d'année 2022.

En 2023, 3 projets ont été proposés et nous attendons les résultats.

## **Les concours de création étudiante**

Des concours culturels sont aussi organisés annuellement dans le cadre de notre réseau, dans les domaines de la nouvelle, de la bande dessinée, de la photographie, du film court, de la musique (tremplin Pulsations), du théâtre et de la danse (124 participants en 2023, le thème était « métamorphose »).

En complément des différents jurys, des événements sont organisés autour des concours :

- La Vadrouille artistique début avril : il s'agit de la finale régionale de notre tremplin musical Pulsations, elle a lieu au club Transbo et permet aux finalistes de se produire sur scène devant un public d'étudiants et le jury
- La soirée de valorisation des lauréats des concours de théâtre et de danse, appelée « les 3 coups ». Elle a lieu en mai au théâtre le Polaris de Corbas, à proximité de Lyon et dont nous sommes partenaires, et permet aux lauréats de jouer sur scène devant un public étudiant.

- Une soirée de remise des prix des concours régionaux, qui a eu lieu cette année dans la salle Barbara de la MJC de Montchat en juin, une occasion de valoriser les lauréats de concours.
- Un recueil rassemblant les nouvelles, BD et photographies lauréates des concours est publié chaque année. Des expositions de ces mêmes créations, et des projections des films courts lauréats sont organisées au sein des évènements qui jalonnent l'année universitaire.

### **Les différents partenariats**

Le service culturel organise, en partenariat avec le chef du restaurant universitaire des Quais et l'Université Lyon 1, 3 ateliers culinaires par an afin de faire découvrir aux étudiants internationaux en Erasmus des saveurs et une culture nouvelle : ils préparent ensemble un repas de l'entrée au dessert et le dégustent ensemble.

Le Crous développe des partenariats avec les établissements et les collectivités : l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, L'université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Jean Monnet, l'INSA, l'Ucly, la Maison des étudiants etc. et soutient des événements culturels et artistiques.

Le Crous développe également des partenariats avec des structures culturelles du territoire : l'Institut Lumière, le cinéma Comœdia, les Subs, le TNP, la Maison de la danse, le théâtre Comédie Odéon, le théâtre le Polaris, l'Orchestre de Chambre de Lyon etc. et propose des événements gratuits ou à tarif préférentiel aux étudiants.

### **Les relations internationales**

Le Crous de Lyon a l'ambition de développer sa visibilité et son attractivité sur les partenariats internationaux, avec des établissements en Allemagne (Studentenwerk de Dresde et de Karlsruhe) dans le but de mutualiser les pratiques professionnelles dans les différents domaines d'activités : restauration, hébergement, accueil... De plus, un séjour linguistique de 3 semaines à Dresde est proposé aux étudiants lyonnais chaque été, nous accueillons pour un séjour de même durée des étudiants de Dresde à Lyon chaque Printemps.

Un autre échange culturel et linguistique avec le Studierendenwerk de Karlsruhe permet à un groupe d'étudiants allemands d'être accueilli à Lyon pour 4 jours en mai, et à un groupe d'étudiants français de partir sur le même principe à Karlsruhe en juin.

Nous envisageons de remettre en place prochainement des échanges avec l'Italie et le Québec, comme cela a déjà été fait par le passé.

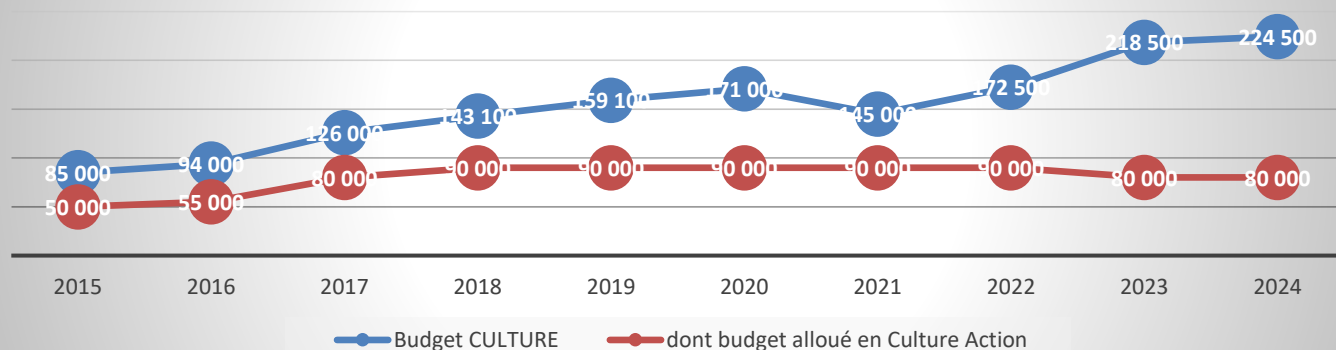
### **Projets d'animation dans les restaurants et résidences**

Il s'agit d'actions menées sous forme de projets directement sur le terrain (ateliers linguistiques, des animations inter résidences, des animations de sensibilisation, de prévention, de développement durable et des activités plus ludiques, autour du jeu, de la musique, de la cuisine). Ainsi 35 000 € seront consacrés à l'animation en 2024.

Le recrutement de 16 jeunes en services civiques à cette rentrée dont un dédié à l'alimentation durable à l'échelle de l'établissement, permet de développer la vie culturelle et de créer du lien social dans les résidences universitaires. Cette équipe s'appuie sur le service vie de campus et innovation qui développe l'ensemble de la stratégie en manière de lien social et d'animation de la vie étudiante.

Le Crous consacre donc au total pour ce volet culturel hors CVEC 224 500 €, contre 218 500 € en 2023 (+2,75%).

## Evolution du budget Culture



## VIE DE CAMPUS ET ANIMATION – CVEC

La CVEC a représenté, pour le Crous, une ressource supplémentaire de 1 870 180 € au titre de l'exercice 2023 (contre 1 687 188 € en 2022, et 1 552 740€ en 2021). Le Crous de Lyon poursuit ainsi l'accompagnement et le soutien aux initiatives étudiantes, le développement de l'action culturelle, et l'animation sur les campus mais aussi le soutien à l'aménagement d'équipement à destination des étudiants au sein des nouvelles résidences.

### Le concept de la Contribution Vie Etudiante et de Campus

La CVEC doit permettre de favoriser les actions de faveur de l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et de soutenir les actions de préventions et d'éducation en matière de santé réalisées à leur intention.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent mener des actions correspondant aux objectifs de la CVEC. Les CROUS peuvent financer des actions conjointes aux établissements ainsi que des projets au bénéfice des étudiants et de la politique de site.

Au sein de l'Académie de Lyon, **170 établissements** sont concernés par la CVEC **pour l'année 2022-2023**:

- **145 établissements non bénéficiaires**, ne percevant pas de reversement
- **25 établissements bénéficiaires**, percevant un reversement avec un montant de base de 21 à 43 € par étudiant selon la catégorie de l'établissement. Pour 2023, la part variable supplémentaire a été pour chaque étudiant de 27,39 € supplémentaire.

**Pour l'année 2023-2024, on note une progression avec 176 établissements concernés** dont 151 établissements bénéficiaires et 25 non bénéficiaires.

Les établissements bénéficiaires peuvent donc compter sur un budget CVEC leur permettant de mettre en place des projets internes à leurs établissements et éventuellement solliciter un complément (50% max du montant total du projet) auprès du Crous de Lyon. Pour les non bénéficiaires, ils peuvent déposer leurs projets pour un cofinancement Crous qui peut aller jusqu'à 80% du montant total du projet.

Pour faciliter la compréhension du cadre de la CVEC et faire émerger de nouveaux projets, la DVE organise tout au long de l'année des séminaires thématiques avec les équipes des établissements d'enseignement supérieur et les associations étudiantes. 80 personnes ont participé à ces différents temps d'échanges.

Le Crous de Lyon a également pour mission de développer ses propres projets en faveur de l'amélioration de la qualité de vie étudiante.

## Les actions phares de 2023 portées par le service Vie de Campus et Innovation ainsi que Politique de Site à Saint-Etienne

- Distribution de **1 500 kits de protections périodiques lavables** (culottes, serviettes) lors d'évènements mis en place par le service vie de campus et innovation, mais également via le service social.
- En complément, **26 établissements non bénéficiaires** ont pu obtenir **2 550 kits de protections périodiques lavables** à distribuer par leurs propres moyens
- **9 500 kits hygiène** ont été distribués au cours de l'année, en résidences universitaires et par le service social au cours d'entretiens individuels.
- Organisation de la **1ère édition du mois du bien-être étudiant**, dont l'objectif était de favoriser le bien-être et la bonne santé étudiante par une approche globale. Au total, **36 ateliers et 2 événements ouverts à tous** ont donné la possibilité à **1 470 étudiants** de Lyon, Saint-Etienne et Roanne d'être sensibilisés sur des problématiques de santé diverses.
- L'année 2022/2023 a également permis de lancer le **1er budget participatif** du Crous de Lyon : ce dispositif de démocratie directe a permis de financer 10 projets d'aménagement et d'amélioration de la vie étudiante grâce à une enveloppe financière de 40 000€ issue de la CVEC. Ce sont les étudiants eux-mêmes qui ont soumis les 154 idées initiales puis voté pour la mise en œuvre des 10 finalistes.
- En septembre 2023, organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du « **Freestival** » sur 2 jours, **3 000 étudiants présents venant de plus de 100 établissements de l'académie**. Cet évènement de rentrée, désormais reconnu et bien identifié, permet d'accompagner les étudiants dans leur prise d'autonomie grâce à diverses animations ludiques, telles que : ateliers et démonstrations culinaires par nos chefs pour des repas à moins de 3 €, escape game collaboratif sur la gestion du budget animé par les assistants sociaux, sensibilisation à l'accès aux soins, ateliers créatifs pour apprendre « à faire soi-même », ateliers artistiques et de bien-être, conseils diététiques, cours de yoga, ...
- Création de la 1<sup>ère</sup> édition de **Festi'VE à Saint-Etienne** co-porté avec l'Université Jean Monnet pour favoriser l'accès aux droits, l'autonomie et l'appropriation des services et dispositifs proposés tout au long de l'année à toutes les étudiantes et tous les étudiants stéphanois par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur du territoire. 1 200 étudiants ont testé et mis en pratique ces services pendant une demi-journée de manière conviviale et ludique autour de 6 thématiques : bien manger, bien chez soi, bien-être et santé, bien bouger, bien se divertir, bien gérer son budget.
- Dans le cadre de la **Semaine Etudiante de Réduction des Déchet (SERD)**, en novembre, l'évènement **Disco, Potage, Culottes** invite depuis 3 ans les étudiants à prendre soin de leur santé tout en réduisant leurs déchets. La seconde édition a eu lieu le 15 novembre 2023 à Lyon et à Saint-Etienne.
- Le **printemps étudiant de la biodiversité** propose quant à lui de connaître et prendre soin de son environnement, tout en favorisant le bien-être physique et psychique des étudiants, au cours du mois d'avril. Pour 2023 : **20 établissements** ont pu bénéficier de **21 ateliers** auxquels **196 étudiants** différents ont participé.
- **Metime et Freesport** : chaque semaine, 4 séances de sport (renforcement musculaire et yoga) gratuites proposées à l'ensemble des étudiants de Lyon et 2 séances par mois de sophro-coaching et de sorties nature proposées gratuitement à Saint-Etienne.
- Le nouveau programme Cookeat développé à Saint-Etienne à la rentrée 2023 a pour objectif de favoriser l'alimentation saine pour tous les étudiants en les sensibilisant par divers axes et en levant



les freins psycho-sociaux et budgétaire : alimentation et budget, alimentation responsable, alimentation et santé, alimentation et culture. Des kits cuisine sont mis à disposition gratuitement des étudiants bénéficiant de cuisines collectives et des ateliers cuisines et actions de sensibilisation via le jeu, le ciné-débat, des visites de fermes et de lieux ressources permettront tout au long de l'année d'interroger, de mettre en action et d'accompagner à l'autonomie et au changement les étudiants dans leurs comportements alimentaires.

- **77 animations diététiques** organisées en restaurants universitaires, en cafet' et en restaurants agréés et **distribution de 20 000 calendriers de recettes** faciles à réaliser avec du matériel étudiant, des produits de saison et à moins de 3€.
- Possibilités de **consultations psychologiques** dans les résidences du Crous et depuis août 2021 possibilité d'écoute psychologique en distanciel 24h/24 et 7j/7 pour tous les étudiants de l'académie.
- Co-organisation de l'évènement d'accueil Gagas'tronome à Saint-Etienne avec 182 participants à l'édition 2023. Cet évènement permet de mettre en lien étudiants internationaux et familles stéphanoises pour améliorer l'intégration et favoriser le lien social de ce public spécifique.
- Soutien financier aux évènements d'accueil collectifs du territoire : Student Welcome Desk et « Sainté Accueille ses Etudiants », ainsi qu'à la création du centre de santé mentale étudiante qui ouvrira ses portes, à Lyon, en début d'année 2024.

Chaque année, **12 commissions CVEC** sont organisées par le service Vie de Campus et Innovation pour soutenir les projets de vie étudiante et de campus des établissements bénéficiaires, non bénéficiaires et de leurs associations étudiantes. En 2022/2023 ce sont ainsi **103 projets** qui ont été co-financés, dont 67 entre janvier et octobre 2023.

A noter : en juillet 2023, un séminaire CVEC a été spécifiquement organisé pour les établissements non bénéficiaires afin de leur faire connaître ou mieux connaître le dispositif de co-financement existants ainsi que les critères de recevabilité. Les participants ont également pu tester diverses animations proposés aux étudiants dans le cadre des évènements disponibles lors des temps forts que sont : le mois du bien-être, la semaine étudiante de réduction des déchets, le printemps étudiants du développement durable.

### **Projets 2024 portés par le service Patrimoine :**

- Projet de vie étudiante Porte des Alpes, Campus Bron
- Résidence Madeleine densification
- Aménagement des salles communes de la résidence Métare B (Saint-Etienne),
- Création d'une maison itinérante des étudiants (Roanne),

Du côté des services Vie de Campus et Innovation et Politique de site de la Loire, la santé, le bien-être, le sport, l'engagement étudiant et la transition écologique restent les sujets principaux de l'année 2024, à travers les projets phares suivants :

- Poursuite des ateliers diététiques organisés en RU et cafeteria.
- Organisation de la 2<sup>nd</sup>e édition du mois du bien-être étudiant début 2024 en résidences, restaurants universitaires et dans les établissements non bénéficiaires.
- Reconduction de la remise des kits hygiène à l'arrivée des nouveaux résidents Crous et des distributions de kits de protections périodiques lavables permettant de lutter contre la précarité menstruelle.
- Continuité des permanences psychologiques, des consultations à distance, ainsi que des séances de sport et de sophrologie dans le cadre des METIME et de Freesport.
- Continuité du programme Cookeat autour de l'alimentation à Saint-Etienne

- Renouvellement des évènements zéro déchet : Disco, potage, culottes et le marché aux cadeaux à Lyon et Saint-Etienne. Ainsi que la Semaine étudiante de réduction des déchets et le printemps étudiant de la biodiversité.
- Organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du **Freestival** qui aura lieu les 21 et 22 septembre 2024 et de la 2<sup>ème</sup> édition du Festi'VE à Saint-Etienne.
- Développement d'un programme d'actions autour du bien-être et de l'alimentation à Roanne dans le cadre de la Maison des Etudiants Roannais en partenariat avec Roannais Agglomération et l'Université Jean Monnet.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des J.O. 2024, le fil conducteur de l'année sera « la lutte contre la sédentarité », avec des actions présentes dans chacun des temps forts organisés par les services VCI, politique de site de Saint-Etienne et par les responsables d'animation en résidences universitaires.

La CVEC, sera encore en 2024 la clé de voûte d'un certain nombre d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie étudiante, à l'écoute de l'ensemble des établissements, qu'ils soient bénéficiaires ou non de la CVEC.

## Répartition des dépenses – AIDES MEDICALES ET SOCIO-EDUCATIVES

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
<b>Personnels</b>	0 €	150 511 €	<b>64 356 € (1)</b>	-57,2 %
<b>Fonctionnement</b>	1 739 240 €	1 294 461 €	<b>0 (2)</b>	-100%
<b>Sous total</b>	1 739 240 €	1 444 972 €	<b>64 356 €</b>	-57,2 %

(1) Moins de personnels payés sur CVEC au domaine Culture (reventilation avec la Vie étudiante)

(2) Transfert de dépenses de fonctionnement de la Cvec vers le domaine de la Vie étudiante





# Dépenses

## Pilotage et animation

## du programme

Cette action regroupe tous les services supports du Crous de Lyon. Elle comprend les rémunérations des personnels administratifs, le fonctionnement propre du Centre Régional, les actions spécifiques telles que la modernisation des systèmes d'information, la formation professionnelle, la communication, les relations internationales.

## **A. Ressources Humaines**

### **Maîtriser les dépenses salariales tout en préservant l'action sociale et la formation tout au long de la vie de nos personnels**

Le montant de la masse salariale augmente en 2024 de 1 683 842 €, soit +5,8% par rapport à 2023. Il s'établit à **30 690 254 €** contre **29 006 412 €** en 2023.

Les dépenses de personnels augmentent essentiellement du fait de diverses mesures automatiques de revalorisations salariales intervenues récemment, et qui auront un impact en année pleine en 2024 : revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, nouveau relèvement du minimum de traitement de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> mai 2023, mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de mesures « bas salaires » (ajout de 1 à 9 points d'indice supplémentaires sur certains échelons de la catégorie C et B) et d'une augmentation du remboursement des abonnements de transport (de 50 à 75% du coût des abonnements). Une nouvelle hausse de l'INM minimum de traitement de la Fonction Publique (de l'INM 361 à l'INM 366) et une augmentation générale de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics interviendront également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément aux annonces faites par monsieur Guerini, Ministre de la Fonction Publique, en juin 2023. Pour sa part, le Crous de Lyon veille toujours à adapter la charge de personnel à l'activité de l'établissement dans le cadre d'une concertation permanente avec les organisations syndicales ; les effectifs de personnels connaissent ainsi une progression en restauration pour faire face à la très forte hausse d'activité constatée.

Le centre régional met en place chaque année de nombreuses actions qui visent à améliorer la situation de ses personnels : action sociale, formation continue, régimes indemnitaires.

Toutes ces avancées sociales démontrent une politique dynamique des ressources humaines ; elles sont le fruit d'une volonté forte de la direction du Crous et d'un dialogue social avec les partenaires sociaux et les personnels qui démontrent au quotidien leur engagement au service de notre mission pour les étudiants.

#### **◉ Formation continue**

Le plan régional de formation vise d'une part à répondre aux enjeux d'adaptation et de modernisation des œuvres universitaires afin d'accompagner l'évolution de nos métiers et de nos structures, et d'autre part à offrir aux personnels des formations personnalisées leur permettant d'évoluer dans leur carrière.

En 2024, le budget de la formation continue s'établit à 218 000 €, entièrement financé sur ressources propres. Le budget alloué à la formation a ainsi progressé de 25% par rapport à 2020.

Ce budget conséquent permet de déployer un ambitieux nouveau plan régional de formation pour la période 2022/2025, qui a été validé à l'unanimité lors du Comité Technique du 28 janvier 2022 : des formations en matière de prévention des risques (gestes et postures pour prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques, Premier Secours en Santé Mentale, lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles, prise en compte des Risques Psycho-Sociaux, prévention du risque amiante), de bureautique (Word, Excel, Outlook, nouveaux outils collaboratifs de la suite Office 365 tels que Teams, Onedrive, ...), de techniques culinaires (cuissons basse température, pâtisserie, plats végétariens, épices et arômes en cuisine, etc., dont une grande partie se font dans le nouveau Cooking Lab du Crous situé au restaurant de l'Ecole Centrale), de professionnalisation de l'accueil en résidences et de la maintenance des bâtiments, ou encore

d'accompagnement des parcours professionnels (préparation de concours, aide à la conception de CV et lettres de motivation...) sont organisées tout au long de l'année.

Enfin, dans le cadre de la politique de reclassement des agents reconnus en inaptitude, le Crous de Lyon finance des bilans de compétences pour les personnels concernés afin de préparer au mieux leur reconversion professionnelle. Le Crous prend également en charge les frais de formation de ses apprentis.

Il faut noter que le Crous de Lyon bénéficie également d'un nombre important de formations gratuites, organisées par le Centre National de Formation du réseau des œuvres universitaires, par la plateforme SAFIRE (formations interministérielles pilotées par le SGAR), et par le réseau CONVERGENCE (avec les Universités et Grandes Ecoles).

## ◉ Action sociale

L'effort demandé à l'ensemble des personnels pour adapter en permanence les dépenses de personnel à l'activité, doit aller de pair, autant que possible, avec une action sociale de bon niveau. Ainsi, l'objectif, est de conserver les actions qui visent à améliorer la situation des personnels. L'action sociale des personnels représente toujours **2,45%** de la masse salariale (PO-PA), ce qui situe le centre régional en haut du classement des établissements du réseau dans ce domaine.

Outre les prestations interministérielles, le Crous de Lyon fait bénéficier à ses personnels des aides sociales spécifiques suivantes :

- Arbre de Noël : bons d'achat, soumis à cotisations sociales, d'un montant de 205 € minimum par agent, et de 135 € par enfant
- Aide pour activité extrascolaire annuelle : 350 € plafond annuel par enfant
- Aide pour activités extra-professionnelles : 380 € montant plafond par an et par agent
- Aide pour études : 650 €, contre 625 € l'an passé
- Lunettes : 150 € par enfant, et 300 € par agent
- Soins dentaires, prothèses auditives, prothèses orthopédiques : 650 € par agent, et 300 € par enfant. Depuis 2019, nouvelle aide ostéopathie : 80 € par agent, étendue en 2022 à l'acupuncture et à l'hypnose.
- Aides au voyage : 350 €
- Aide pour la cantine scolaire : 250 €, contre 225 € l'an passé
- Aide à la naissance : 330 € par enfant
- Départ à la retraite : 800 € pour la 1<sup>ère</sup> année d'ancienneté, et 50 € par année supplémentaire
- Aide pour le deuil (agent, conjoint, enfants), créée en 2022 : 500 €

Hormis les bons d'achat pour l'arbre de Noël, ces aides sont toutes accordées en fonction du quotient familial, qui avait été augmenté en 2018 (de 19 000 € à 19 500 € pour un ménage, et 22 500 € pour un célibataire). Les bénéficiaires sont les personnels titulaires, CDI, et CDD ayant plus d'1 an d'ancienneté (6 mois pour les bons d'achat de Noël).

Le montant de la masse salariale consacré à l'action sociale est supérieur à la moyenne nationale dans les autres CROUS. La volonté de la direction de l'établissement a toujours été de maintenir à un haut niveau les actions sociales en faveur des personnels.

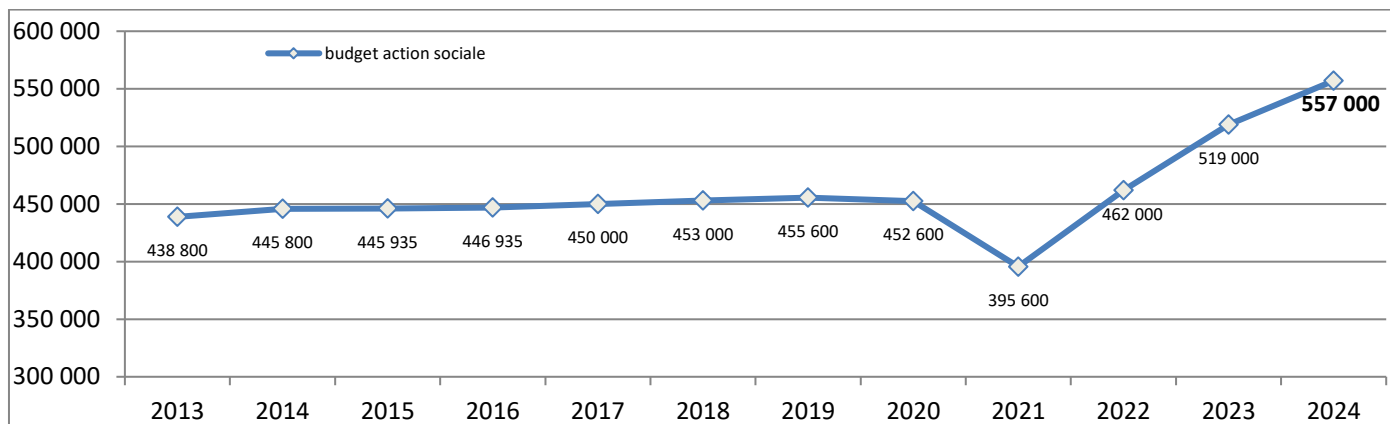
### **Part de l'action sociale / masse salariale**

Le pourcentage de la masse salariale consacré à l'action sociale dans le budget du Crous de Lyon a été maintenu à **2,45%** de la masse salariale pour 2024.

La hausse de la masse salariale entraîne une augmentation mécanique de l'action sociale, qui se situe dans la moyenne haute des Crous et reste une des priorités de la politique des ressources humaines.

## **Budget de l'action sociale des personnels**

Le budget de l'action sociale est prévu à hauteur de **557 000 €** pour l'année **2024**.



### ● **Masse salariale**

Le groupe Personnel en autorisations budgétaires s'établit à 30 690 254 € pour ce budget initial 2024, contre 29 006 412 € l'an passé, (+1 683 842 €) soit +5,8% par rapport à l'enveloppe ouverte au budget initial 2023.

L'année 2023 a en effet été marquée par de nombreuses mesures de revalorisations salariales, et notamment :

- Une nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice Fonction Publique (+1,5 % au 1er juillet 2023)
- Plusieurs relèvements successifs de l'indice minimum de traitement de la fonction publique (INM 361 au 1er mai 2023, puis et INM 366 au 1er janvier 2024)
- Le versement exceptionnel de la prime pouvoir d'achat au dernier trimestre 2023
- Des mesures « bas salaires » pour les premiers échelons de la catégorie C et de la catégorie B, avec l'ajout de 1 à 9 points d'indices majorés selon les échelons
- Mesure sur le remboursement transport (prise en charge par l'employeur à hauteur de 75% depuis le 1er septembre 2023)
- Revalorisation au 1er janvier 2023 des grilles PO

L'essentiel de ces mesures auront un impact en année pleine sur le budget 2024.

En 2024 s'ajoutent :

- de nouvelles mesures de revalorisations salariales :
  - Une augmentation des grilles de rémunération de l'ensemble des agents publics à hauteur de 5 points d'indice supplémentaires dès le 1er janvier 2024
  - Une revalorisation des indemnités des fonctionnaires ITRF et des PO CDI, dans le cadre du réexamen périodique prévu par les textes relatifs au RIFSEEP (pour rappel, la revalorisation des indemnités des AENES a été mise en œuvre courant 2022, le RIFSEEP ayant été mis en place de manière plus précoce pour les corps AENES)
- la hausse des effectifs (+10,27 ETP), et conséquence directe, la progression mécanique de +156 k€ du montant des impôts et taxes

## Répartition des personnels par catégorie



La montée en charge du processus de fonctionnarisation, mise en œuvre dans le cadre du dispositif Sauvadet, a eu une incidence directe sur l'accroissement du nombre de fonctionnaires titulaires, et s'est traduite depuis 2019 par la transformation de supports de personnels ouvriers. Les nouveaux recrutements ne se font plus en PO CDI DAPOOUS, mais en fonctionnaires ITRF ou en contractuels de droit commun (CDI ou CDD de longue durée).

Pour rappel, le Crous avait décidé d'abaisser le plafond d'emplois du Crous de Lyon de 6 ETPT en 2023 :  $664^{10}-6= 658$  ETPT.

## **B. Le numérique**

Le Crous de Lyon poursuit le développement en 2024 des projets informatiques suivants :

### **○ Renouvellement de l'infrastructure des serveurs**

La DSI assure l'exploitation d'environ 80 serveurs permettant le fonctionnement de l'informatique administrative et de gestion, des services numériques proposés en hébergement et restauration ainsi que d'une partie de nos applicatifs métiers (en complément avec les services mutualisés au CNOUS)

Ces serveurs sont tous virtualisés et les données sont sauvegardés au siège. Les machines seront renouvelées et la disponibilité des données sera renforcé en dupliquant les données dans un local VDI (Voix Données Images) situé sur un deuxième site géographiquement éloigné. Mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité.

### **○ Maintien en condition opérationnel « éco responsable » du parc informatique**

Dans le cadre de la mission transition écologique, il est privilégié de faire durer le parc machines en prolongeant les durées de garantie, réparant les pièces usées ou encore en favorisant l'acquisition de matériels reconditionnés.

<sup>10</sup> Incluant le poste de Directeur général  
Crous de Lyon - Budget initial 2024

## ◉ Renforcement de la défense Cyber

En 2024, il sera nécessaire de renouveler une partie de nos licences logicielles et de nos équipements pare-feux (équipements de protection du réseau administratif). Nous avons également pour objectif étant de renforcer nos procédures (mécanisme d'authentification à plusieurs facteurs MFA), outils en cybersécurité et de proposer des actions de sensibilisations au risque Cyber, par des webinars et notes sur l'Intranet, notamment sur le bon usage de la messagerie (point d'entrée de 80% des attaques informatiques).

## ◉ Evolution des services numériques

La transformation numérique du Crous de Lyon doit se poursuivre par la généralisation de la téléphonie sur IP sur l'ensemble des sites, de la centralisation du contrôle d'accès, de la vidéo-surveillance ainsi que de la gestion technique des bâtiments.

### • Restauration

Poursuite et fin du déploiement de l'affichage dynamique sur les sites de restauration (RU ou Cafétaria) afin de permettre une information adaptée au contexte de l'activité et attractive pour les étudiants.

### • Hébergement

Prolongement de l'offre WIFI Planet Campus pour l'Internet Etudiant dans l'ensemble des résidences du CROUS de LYON.

Certaines évolutions – en particulier sur les contrôles d'accès – font l'objet d'une programmation pluriannuelle en lien avec l'audit de sécurité des bâtiments du CROUS.

Le budget informatique en 2024 est de **237 500 €** d'investissements, et **1 464 060 €** de dépenses de fonctionnement (CP).

Par ailleurs, deux projets transverses sont en cours de déploiement :

### ◉ Projet GED

La Gestion Electronique de Document (GED) a pour objectif d'accompagner les utilisateurs dans la gestion courante des documents numériques. Elle a également pour but d'améliorer la politique de gouvernance de l'information avec une centralisation des documents en un seul espace et la pratique collaborative avec des circuits de validation.

La GED permet aussi un stockage optimisé des documents notamment grâce à une non-répétition de ceux-ci et la gestion de données descriptives (étiquettes).

La mise en place de la GED s'inscrit aussi dans une démarche de cycle de vie documentaire en l'associant avec la prochaine application d'archivage numérique.

### ◉ Projet GMAO

Le Crous veut mettre en place une nouvelle solution de gestion de la maintenance dans ses résidences universitaires :

- Traitement des demandes d'intervention,
- Gestion du patrimoine : maintenance préventive, et suivi des coûts d'entretien.
- Solution mutualisable

Une application existante permet de traiter les bons de travaux : saisie initiale et résolution.

Mais le processus informatisé actuel ne permet pas une gestion correcte de la communication vers les étudiants mais également entre les équipes techniques et administratives.

Par ailleurs, le support papier est insuffisant pour le suivi des interventions et n'est pas exploité pour la saisie des comptes-rendus.

L'objectif est d'obtenir une vision globale des bâtiments, un suivi statistique des interventions et une programmation budgétaire plus précise.

## **C. Communication**

L'engagement du Crous de Lyon comme acteur de la vie étudiante au service des 210 000 étudiants et étudiantes de l'académie de Lyon passe par une stratégie de communication multicanale.

En 2023, les actions du service communication sont venues en soutien des différentes missions avec un appui particulier sur la vie de campus et des événements forts à Lyon et Saint-Etienne, avec notamment le développement d'une chaîne Tik Tok et la création de contenus adaptés à ce support. Cette stratégie a permis la mise en avant des actions en résidence (animations, événements, accueil, valorisation des projets CVEC...)

La finalisation des projets de construction de nouvelles résidences (F.Barré-Sinoussi, C.Haigneré, J.Perrin-Fayolle) ont permis de mettre en place des actions de communication institutionnelle et de renforcer les relations avec la presse locale.

Sur tous les projets de communication interne et externe, le service communication est pleinement et systématiquement associé, un renforcement de la politique de site dans la Loire a permis d'accompagner de nouvelles actions. Ainsi la construction d'une image renouvelée d'un Crous établissement de proximité présent au cœur de la vie étudiante se poursuit.

- ❖ Actions pour l'accompagnement social :
  - Création de nouveaux supports de communication pour le service social : « TO DO List » de rentrée, vidéo de présentation générique, supports pour les actions Aller-Vers (affiches, badges, carte de visite...)
  - Nouveau stand pour les Salons de l'Etudiant
  - Campagnes sponsoring RS avec des bons taux d'engagement sur Snapchat
- ❖ Actions en restauration :
  - Marketing : ambassadeurs Izly à la rentrée
  - Vidéo recettes et circuit client en restaurant pour TikTok (plus de 200k vues/vidéo)
  - Réduction des déchets : plan et supports de communication pour la mise en place du jetable payant en cafétéria à la rentrée 2022
  - Concours cuisine et partenariat influence
- ❖ Actions en hébergement :
  - Stickers écogestes et consignes de sécurité dans tous les logements
  - Guide du résident et nouveaux guides « Les clefs du Crous »
  - Campagne SEA logements vacants en janvier
  - Campagne photo des logements neufs et rénovés
- ❖ Actions pour la vie de campus et l'engagement étudiant :
  - Lancement du compte Tik Tok Crous de Lyon en septembre 2022
  - Transition écologique : valorisation des actions CVEC proposées aux établissements
  - Campagne de communication animation notamment Freestival et Festive
  - Campagne sur les concours de création étudiante
  - Stratégie de communication Budget participatif étudiant
- ❖ Actions institutionnelles :
  - Rapport d'activité
  - Inaugurations nouvelles structures (résidences et restauration)
  - Appui à la RH et aux UG pour le recrutement
- ❖ Communication interne :
  - Coordination éditoriale de l'intranet ; animation ; rédaction d'articles
  - Participation aux actions de communication interne (pots de fin d'année, de rentrée)
  - Campagne photos des personnels



En 2024, la direction de la communication consolidera ses actions sur le terrain et sur les réseaux sociaux dans un contexte d'année électorale étudiante (février 2024), de médiatisation accrue de la précarité étudiante, de crise généralisée du logement, d'un contexte international tendu dont les répercussions nationales restent incertaines et de la course au 'scoop' qui tend à s'accélérer dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux. On peut noter comme nouvelles actions et développements stratégiques :

- Renforcement de la stratégie de communication digitale :
  - Campagnes de sponsoring
  - Production de contenus vidéo éditorialisés pour alimenter le compte Tik Tok (et les reels Instagram)
  - Accompagnement des campagnes d'élections étudiantes pour augmenter le taux de participation
  
- Mise en place de nouveaux supports et de nouvelles actions
  - Valorisation desancements de nouveaux chantiers de construction de logements (Porte des Alpes, Madeleine)
  - Valorisation des productions culturelles des étudiants lauréats des Prix culturels
  - Lancement des nouveaux produits en cafétéria produits par l'Atelier Culinaire
  
- Développement de la marque employeur Crous et de la cohésion interne
  - Renforcement du pilotage de l'intranet avec la rédaction de contenus destinés à faciliter la vie quotidienne des agents
  - Pilotage d'un groupe de QVT
  - Campagne (photo, vidéo, articles) pour la mise en valeur des métiers
  
- Communication institutionnelle et partenariale
  - Réengagement 'Mon restau responsable' des 12 restaurants
  - Rapport d'activité

Au total, ce sont **189 500 € d'engagements** qui seront consacrés en 2024 à ce volet Communication.

### Répartition des dépenses – PILOTAGE ET ANIMATION DU PROGRAMME

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
<b>Personnels</b>	4 183 829 €	5 243 378 €	<b>5 802 446 €</b>	+10,66 %
<b>Fonctionnement</b>	2 342 924 €	2 257 613 €	<b>2 612 216 €</b>	+15,71 %
<b>Sous total</b>	6 526 753 €	7 500 991 €	<b>8 414 662 €</b>	+12,18 %



---

---

# Budget initial 2024 Etats GBCP

---

---

Le décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Public est une réforme profonde du cadre budgétaire et comptable qui structure la gestion publique de l'Etat et de ses opérateurs jusqu'alors régie par le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique.

La réforme GBCP s'inscrit dans le cadre de la LOLF et vise à harmoniser les cadres budgétaires et comptable de l'Etat et de ses opérateurs afin d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques. Par ailleurs, le décret GBCP s'inscrit dans une dimension européenne et vise à homogénéiser les cadres budgétaires et comptables des administrations publiques, permettant notamment la fourniture régulière de données budgétaires et comptables actualisées et fiables.

## **Le budget 2024 est présenté pour vote sous format GBCP.**

Les autorisations d'engagement représentent la capacité financière de l'établissement à s'engager vis-à-vis de tiers (marchés pluriannuels, conventions de location, Autorisation d'Occupation Temporaire) et les crédits de paiement, sa capacité à honorer ses engagements. La comptabilité en autorisations d'engagement implique une dimension budgétaire pluriannuelle traduisant la stratégie de développement définie par l'établissement et répondant aux exigences de soutenabilité budgétaire.

Concernant le budget, les tableaux soumis au vote du conseil d'administration sont les suivants :

- **Le tableau des autorisations des emplois ;**
- **Le tableau des autorisations budgétaires (en AE et en CP) ;**
- **Le tableau d'équilibre financier (opérations de trésorerie non budgétaires)**
- **Le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement prévisionnel agrégé (situation patrimoniale).**

## → Le tableau des autorisations d'emplois

### BUDGET 2024 CROUS DE LYON TABLEAU 1 Autorisations d'emplois

#### POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
<b>Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT</b>	<b>658</b>	<b>11</b>	<b>669</b>

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :

L'autorisation d'emplois du CROUS de Lyon pour l'année 2024 est de **658 ETPT**.  
La prévision budgétaire pour 2024 demeure en deçà : 654,93 ETPT.

## → Le tableau des autorisations budgétaires

Est présenté pour vote ci-après le tableau des autorisations budgétaires. Il retrace en prévision l'écart entre les crédits de paiements (CP) ouverts au budget et les prévisions de recettes.

### BUDGET 2024 CROUS DE LYON TABLEAU 2 Autorisations budgétaires

#### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						RECETTES	
	Montants				Montants		
	BR2 2023 voté AE	BR2 2023 voté CP	BR3 2023 AE	BR3 2023 CP	BI 2024 AE	BI 2024 CP	
<b>Personnel</b>	<b>29 183 155</b>	<b>29 183 155</b>	<b>29 403 155</b>	<b>29 403 155</b>	<b>30 690 254</b>	<b>30 690 254</b>	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>4 088 670</i>	<i>4 088 670</i>	<i>4 088 670</i>	<i>4 088 670</i>	<i>4 207 078</i>	<i>4 207 078</i>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>37 163 510</b>	<b>43 071 352</b>	<b>67 900 181</b>	<b>41 687 320</b>	<b>32 135 965</b>	<b>43 580 148</b>	
Dernières alimentaires	8 117 329,00	8 117 329,00	7 917 329	7 917 329	7 449 783	7 449 783	
Loyers et charges versées	832 965,00	10 647 776,00	31 963 690	10 147 776	586 812	10 219 426	
Viabilisation	10 360 202,00	10 360 202,00	10 060 202	10 060 202	10 062 469	10 062 469	
Entretien - Equipement	4 286 128,00	4 821 856,00	4 283 018	4 837 103	5 559 220	6 084 866	
Frais généraux	12 310 508,00	7 330 907,00	12 390 508	7 332 947	6 844 681	7 559 973	
Participations financières	1 256 378,00	1 793 282,00	1 285 434	1 391 963	1 633 000	2 203 629	
<b>Investissement</b>	<b>23 647 800</b>	<b>29 982 145</b>	<b>14 158 797</b>	<b>23 776 301</b>	<b>32 047 319</b>	<b>19 162 935</b>	
+001 annuel	874 500,00	902 973,00	835 500	760 500	1 171 000	1 392 860	
+001 part	5 212 882,00	10 299 307,00	2 499 162	8 415 960	11 931 126	2 737 837	
+fin. Ester	16 394 038,00	18 446 919,00	9 802 233	14 433 820	18 039 875	13 965 063	
+002avec plus	1 176 380,00	332 946,00	1 021 912	166 621	905 318	1 067 175	
+002avec annuel							
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>89 994 465</b>	<b>102 236 652</b>	<b>111 462 133</b>	<b>94 866 776</b>	<b>94 873 538</b>	<b>93 433 337</b>	
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>							<b>-</b>
	<b>71 442 569</b>	<b>75 685 681</b>	<b>70 013 918</b>				<b>Recettes globalisées</b>
	21 276 907	24 743 195	19 847 678				Subvention pour charges de service public
							Subvention pour charges d'investissement
	476 426	493 146					Autres financements de l'Etat
	1 870 179	1 870 179	1 683 161				Fiscalité affectée
	295 581	295 581	310 686				Autres financements publics
	47 523 476	48 283 580	48 172 393				Recettes propres
	<b>16 456 080</b>	<b>10 427 098</b>	<b>16 148 564</b>				<b>Recettes fléchées*</b>
						15 559 801	subvention pour charge d'investissement fléché
	14 438 608	9 030 336	0				Financements de l'Etat fléchés
	1 621 731	1 336 814	588 763				Autres financements publics fléchés
	0	0					Mécénats fléchés
	395 741	59 948					Autres Recettes fléchées
	<b>87 898 649</b>	<b>86 112 779</b>	<b>86 162 482</b>				<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
	<b>-14 338 003</b>	<b>-8 753 997</b>	<b>7 270 855</b>				<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Le solde budgétaire affiché est déficitaire de 7 270 855 €, contre -7 051 494 € au budget 2023. Il traduit le flux de trésorerie de l'établissement. Il n'intègre pas les opérations de trésorerie qui sont, par définition, dites « non budgétaires ». Particulièrement, il ne prend pas en compte la recette d'emprunt sur 2023 destinée à financer le projet du site de Madeleine.

Précisons que, comparé à la présentation budget « LOLF », le tableau des autorisations budgétaires n'intègre pas les charges et les produits calculés ce qui explique l'essentiel de l'écart.

La structure du budget conserve 3 enveloppes pour vote en dépenses (Personnel, Fonctionnement, Investissement) et 2 enveloppes de recettes (Recettes globalisées et recettes fléchées, regroupant fonctionnement et investissement).

Dans cette comptabilité budgétaire les dépenses comportent deux types de crédits différents : les autorisations d'engagements (engagements juridiques) et les crédits de paiement (notion de caisse).

Comme nous raisonnons ici en matière de trésorerie, l'enveloppe des dépenses de personnel intègre la subrogation qui génère des décaissements prévus à hauteur de 310 686 € pour 2024 alors qu'en comptabilité générale, celle-ci est comptabilisée en réduction de dépenses. De même, les impôts, taxes sur les rémunérations sont incluses au tableau 2, mais comptées en charge de fonctionnement et non de personnel en comptabilité générale.

De même, ce tableau des autorisations budgétaires écarte également certaines opérations de la situation patrimoniale en droits constatés : le remboursement des emprunts en capital, les prêts aux personnels et les dépôts de garantie.

## → Le tableau d'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier reprend le solde budgétaire et intègre toutes les opérations donnant lieu à un mouvement de trésorerie, c'est-à-dire les opérations énoncées ci-dessous, mais aussi les opérations pour compte de tiers (les bourses).

La différence entre les opérations énumérées ci-dessous entre encaissements et décaissements représente l'apport ou le prélèvement prévisionnel de l'exercice. Pour 2024, le prélèvement prévisionnel sur la trésorerie s'élève à 7,995 M€.

Sur le volet 'financements' les 2,820 M€ correspondent à une recette d'emprunt de 0,8 M€ apparaissant sur cet exercice 2024, en plus des dépôts de garanties (2 M€ de cautions), et de prêts aux personnels (20 k€). Il s'agit du tirage partiel de 0,8 M€ sur le projet de Madeleine.

Sur le volet 'besoins', au sein des 3,544 M€, outre les dépôts de garantie, chèques vacances et prêts pour un total de 2,2 M€, il faut aussi noter le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 1 524 307 €: emprunts DEXIA relatifs au rachat de la résidence Tréfilerie (230 443 €), et Delessert (189 810 €); à la réhabilitation de Delessert (192 000 €), et les nouvelles résidences de Charcot (108 108 €), Barré Sinoussi sur le site de Laennec (253 027 €) et Haigneré sur le site de Mermoz (550 919 €).

**BUDGET 2024 CROUS DE LYON**  
**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT							
BESOINS (utilisation des financements)				FINANCEMENTS (couverture des besoins)			
	BR2 2023	BR3 2023	BI 2024	BR2 2023	BR3 2023	BI 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	14 338 003	8 753 997	7 270 855	-		-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunt/prêts/dépôts de garantie (b1)	3 303 315	3 303 315	3 544 307	4 180 112	4 180 112	2 820 000	Nouveaux emprunts /prêts/dépôts de garantie(b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	25 719 505	26 250 927	25 189 800	25 719 505	26 250 927	25 189 800	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) (non budgétaires)	1 142 756	1 142 756	4 500 000	1 142 756	1 142 756	4 500 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2) (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>44 503 579</b>	<b>39 450 995</b>	<b>40 504 961</b>	<b>31 042 373</b>	<b>31 573 795</b>	<b>32 509 800</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (II)=(2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>77 851</b>		<b>13 461 206</b>	<b>7 877 200</b>	<b>7 995 161</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***				12 811 781		- 994 336	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)		77 851		649 426		- 7 000 825	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>44 503 579</b>	<b>39 528 846</b>	<b>40 504 961</b>	<b>44 503 579</b>	<b>39 450 995</b>	<b>40 504 961</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

## → Le compte de résultat prévisionnel et le tableau de Financement prévisionnel agrégé (situation patrimoniale)

Pour apprécier plus précisément la soutenabilité du budget du fait des décalages encaissements/décaissements, les éléments de la comptabilité patrimoniale demeurent des indicateurs essentiels et sont soumis au vote de l'organe délibérant : le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la

capacité d'autofinancement, l'état de l'évolution patrimoniale en droits constatés et la variation du fond de roulement et de la trésorerie.

**Budget 2024 CROUS de LYON**  
**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale**

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Compte de résultat prévisionnel**

	BR2 2023	BR3 2023	BI 2024		BR2 2023	BR3 2023	BI 2024
	Montants		Montants		Montants		Montants
<b>CHARGES</b>				<b>PRODUITS</b>			
Personnel	28 157 617	28 377 617	29 423 042	Subventions de l'Etat	21 276 907	24 743 195	19 847 678
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			-	Fiscalité affectée	1 870 179	1 870 179	1 683 161
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 506 069	49 635 037	50 247 495	Autres subventions	18 346	18 346	-
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	52 507 890	53 427 994	54 341 870
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>77 663 686</b>	<b>78 012 654</b>	<b>79 670 537</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>75 673 322</b>	<b>80 059 714</b>	<b>75 872 709</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) -</b>	<b>-</b>	<b>2 047 060</b>	<b>-</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) -</b>	<b>1 990 364</b>		<b>3 797 828</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>			<b>79 670 537</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>			<b>79 670 537</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	BR2 2023	BR3 2023	BI 2024
	Montants		Montants
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 1 990 364</b>	<b>2 047 060</b>	<b>- 3 797 828</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 602 000,00	6 610 000	5 585 221
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	150 000,00	310 000	1 556 095
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0
- produits de cession d'éléments d'actifs			0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 650 000,00	4 650 000	4 480 782
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>- 188 364</b>	<b>3 697 060</b>	<b>- 4 249 484</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 sera de -3 797 828 €, contre +303 277 € au Budget Initial 2023.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle pour 2024 sera négative de -4,249 M€, contre une CAF de +2,1 M€ au BI 2023.

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

	BR2 2023	BR3 2023	BI 2024		BR2 2023	BR3 2023	BI 2024
	Montants		Montants		Montants		Montants
<b>EMPLOIS</b>				<b>RESSOURCES</b>			
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	- 188 364	3 697 060	- 4 249 484
Investissements	29 982 145	23 776 301	19 162 935	Financement de l'actif par l'État	16 704 949	12 687 956	13 965 063
Remboursement des dettes financières	3 303 315	3 303 315	3 544 307	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 489 076	1 492 970	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>33 285 460</b>	<b>27 079 616</b>	<b>22 707 242</b>	Autres ressources	252 894	252 894	-
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>			<b>-</b>	Augmentation des dettes financières	4 120 000	4 120 000	2 820 000
				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>22 378 555</b>	<b>22 250 880</b>	<b>12 535 579</b>
				<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>10 906 905</b>	<b>4 828 736</b>	<b>10 171 663</b>

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	cpte financier 2022		BR3 2023	BI 2024
	Montants		Montants	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	2 705 248,86	-	4 828 736	- 10 171 663
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 881 154,09	-	3 048 464	2 176 501
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	824 094,77	-	7 877 200	7 995 161
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	27 335 536,41		22 506 800	12 335 138
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 373 150,17		6 324 686	8 501 187
Niveau de la TRESORERIE	36 708 686,58		28 831 487	20 836 325

En droits constatés, le fonds de roulement comptable est prélevé de 10,71 M€, notamment par les investissements sur ressources propres, qui ne peuvent être financés par la CAF. Le niveau de fonds de roulement comptable s'établira à 12,3 M€ (soit 60 jours de fonctionnement<sup>11</sup>).

Le niveau de trésorerie s'établit à 20,8 M€ du fait d'un prélèvement de 7,995 M€ durant l'année 2024.



<sup>11</sup> 1 jour de fonctionnement en 2024 représente un peu plus de 203 000 €.